



SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay

Rapport annuel d'activité de
la Commission Locale de l'Eau et
de la cellule d'animation du SAGE

Année 2014

Approuvé par la Commission Locale de l'Eau le 31/03/2015

Secrétariat : 11 Rue du Bourg – 85800 GIVRAND

Tél. : 02.28.10.94.37 – Fax : 02.28.10.95.48

Courriel : sage.viejaunay@wanadoo.fr

Site internet : www.vie-jaunay.com

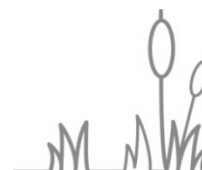


TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE.....	2
2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	3
3. MISE EN ŒUVRE DU SAGE	11
4. COMMUNICATION	23
5. SUIVI ET EVALUATION	31
ANNEXE 1 : REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE – ANNEE 2014.....	35
ANNEXE 2 : TABLEAU DE BORD DE SUIVI DES SAGE AU REGARD DU SDAGE 2010-2015.....	41

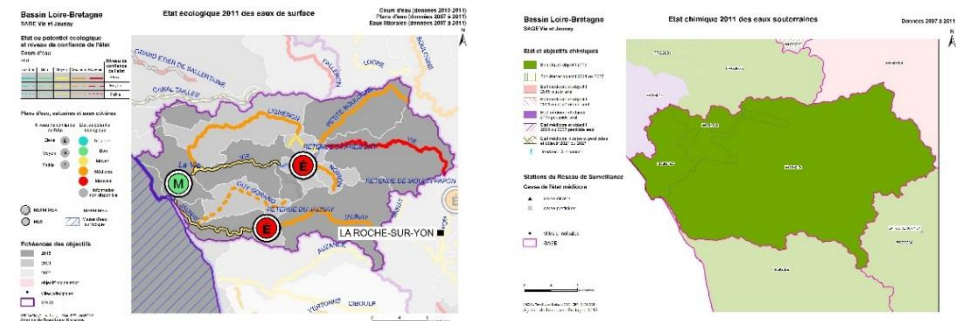
1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 LE BASSIN VERSANT ET LES MASSES D'EAU

Le périmètre du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay s'étend sur un **territoire de 780 km²** et concerne **37 communes du département de la Vendée**. L'axe principal du réseau hydrographique est le **fleuve côtier la Vie**, d'une longueur de 61 km, qui reçoit comme affluents principaux, en rive droite, la Petite Boulogne et le Ligneron et, en rive gauche, le Jaunay. Le bassin versant est marqué par la **diversité des paysages rencontrés d'est en ouest** : bocage, marais doux, marais salés, estuaire, océan atlantique. Deux barrages permettent le stockage de l'eau pour la **production d'eau potable** : le barrage d'Apremont, situé sur la Vie, et le barrage du Jaunay, situé sur le cours d'eau éponyme.

17 masses d'eau ont été définies au titre de la Directive Cadre sur l'Eau. L'évaluation de l'état 2011 montre un maintien de l'atteinte de l'objectif de bon potentiel pour la masse d'eau « Estuaire de la Vie » et de bon état pour les trois masses d'eau souterraines. Par contre, les autres masses d'eau sont toujours dans un état moyen à mauvais.

45 % des masses d'eau atteignent l'objectif de bon état ou de bon potentiel fixé en 2015, ce qui reste identique à l'évaluation de 2010.



1.2 LE SAGE

Les enjeux du SAGE sont la gestion quantitative de la ressource en eau, la qualité des eaux et la qualité des milieux aquatiques et humides.

Le SAGE Vie Jaunay est porté par le **Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay**, basé à Givrand (85800). Le Président du Syndicat est M. Hervé BESSONNET, Maire de Notre Dame de Riez et le Président de la **Commission Locale de l'Eau** est M. Jean-Claude MERCERON. La CLE est composée de 40 membres (collège des collectivités : 20 membres, collège des usagers : 11 membres, collège des services de l'Etat : 9 membres).

L'équipe d'animation du SAGE est constituée de 2,5 Equivalent Temps Plein (ETP) : un poste d'animateur, un demi-poste pour le secrétariat-comptabilité et un poste pour l'animation des plans d'action « anti-érosion et qualité de l'eau » et le tableau de bord du SAGE.

Les dates clés du SAGE Vie Jaunay

- ✓ **5 mars 2001** : Arrêté préfectoral fixant le périmètre d'élaboration du SAGE.
- ✓ **12 juillet 2002** : Arrêté préfectoral fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau.
- ✓ **15 juillet 2003** : Réunion instituant la Commission Locale de l'Eau. Le portage du SAGE est assuré par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
- ✓ **2004/2010** : Etudes d'élaboration du SAGE, adoption du projet de SAGE par la CLE, consultation des collectivités, des chambres consulaires et du comité de bassin Loire-Bretagne.
- ✓ **15 septembre 2010 au 15 octobre 2010** : Enquête publique.
- ✓ **10 janvier 2011** : Adoption à l'unanimité du projet de SAGE par la CLE.
- ✓ **1^{er} mars 2011** : Approbation par M. le Préfet de la Vendée.
- ✓ **3 mars 2011** : Publication de l'arrêté d'approbation. Le SAGE devient opposable.
- ✓ **2011 – 2015** : Mise en œuvre du SAGE.

2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

2.1 PARTICIPATION AUX REUNIONS

Suite aux élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014, la composition de la CLE devait être modifiée dans un délai de 2 mois. De plus, le mandat de six ans des membres de la CLE s'achevait en octobre.

Aussi, afin de ne pas bloquer le fonctionnement de la CLE deux fois dans l'année et dans le but d'alléger les procédures administratives, le Préfet de la Vendée a émis un avis favorable à la demande de renouvellement anticipé formulée par le Président de la CLE le 18 avril 2014.

Un arrêté préfectoral, portant renouvellement de la composition de la CLE du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay, a donc été signé le 7 août 2014.

La nouvelle CLE compte désormais 40 membres au lieu des 38 membres précédents. Un membre a été ajouté pour le collège des élus et un membre pour le collège des usagers.

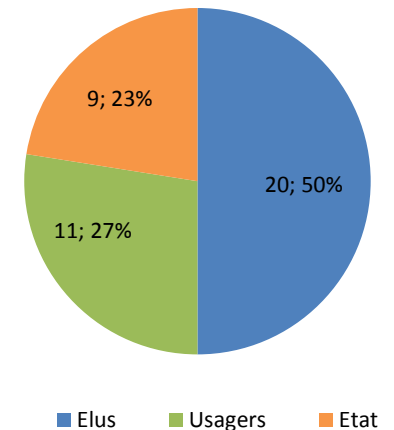
La Commission Locale de l'Eau s'est réunie deux fois en 2014 :

- le 20 février avec un taux de participation de 45 %,
- le 13 octobre dans sa nouvelle configuration avec un taux de participation de 53 %.

Le taux de participation moyen pour l'année 2014 est de 49 % (46 % en 2013) avec un taux variable selon les collèges :

- collège des élus : 54 % (61 % en 2013),
- collège des usagers : 48 % (55 % en 2013),
- collège des services de l'Etat : 39 % (22 % en 2013).

Répartition des membres
de la CLE Vie et Jaunay
selon les collèges





2.2 LES REUNIONS DE LA CLE EN DETAIL

2.2.1 CLE DU 20 FEVRIER 2014, L'AIGUILLON SUR VIE

- **Rapport annuel 2013** : adoption à l'unanimité. Ce rapport est disponible sur le site internet www.vie-jaunay.com.
- **Formations « Certiphyto » et plan de réduction de l'usage des pesticides**
 - Avis favorable à l'organisation de formations « Certiphyto » en regroupement pour les agents des collectivités du bassin versant. L'intérêt du regroupement est de favoriser les échanges d'expériences entre agents du bassin et de réduire les frais de transport et de formation.
 - Avis favorable à la signature d'une convention de mise à disposition des données de l'Observatoire des Achats de Produits Phytosanitaires.
 - Avis favorable à l'accueil d'une stagiaire du 10 mars 2014 au 29 août 2014 sur le thème de l'analyse des données de l'Observatoire des Achats de Produits Phytosanitaires et de l'élaboration d'un plan de réduction des pesticides.
- **Contrat Régional de Bassin Versant**
 - Validation du principe de préparation d'un deuxième Contrat Régional de Bassin Versant pour la période 2015 à 2017.
- **Dossier de demande d'autorisation d'extension d'un plan d'eau sur la commune de Maché** : avis sur le projet
 - Avis favorable sous réserve de la gestion du prélèvement d'eau complémentaire dans le cadre de la convention existante entre l'Association des irrigants du lac d'Apremont et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de la Vie.
- **Deuxième partie de réunion : CLE élargie pour la présentation des résultats provisoires de l'étude de détermination des volumes d'eau prélevables sur le périmètre du SAGE Vie Jaunay**
 - Présentation par M. Olivier SONNET, du bureau d'études Design Hydraulique et Energie, du cadre de l'étude, des objectifs de la démarche, de son avancement, de quelques résultats et de la notion de volumes d'eau prélevables.
 - Les propositions de volumes d'eau prélevables seront présentées lors d'une prochaine CLE suite à une réunion du comité technique.





2.2.2 CLE DU 13 OCTOBRE 2014, L'AIGUILLON SUR VIE

- **Mise en place de la nouvelle CLE, renouvelée par arrêté préfectoral en date du 7 août 2014.**
- **Election du Président et des Vice-Présidents**
 - M. Jean-Claude MERCERON est élu Président de la CLE du SAGE Vie et Jaunay.
 - M. Auguste GUILLET est élu 1^{er} Vice-Président.
 - M. Lionel CHAILLOT est élu 2^{ème} Vice-Président.
 - M. Hervé BESSONNET est élu 3^{ème} Vice-Président.
- **Election du Bureau**
 - Les représentants de la CLE au Bureau sont désignés par chaque collège.
- **Point sur le fonctionnement de la CLE et présentation du SAGE**

2.2.3 BUREAU DE LA CLE DU 31 OCTOBRE 2014, L'AIGUILLON SUR VIE

- **Renouvellement du groupe communication**
 - Le groupe communication est renouvelé. Il s'est réuni dans sa nouvelle configuration le 25 novembre 2014 en mairie de Beaulieu sous la Roche.
- **Etude de détermination des volumes d'eau prélevables : état d'avancement**
 - Avis favorable à la reprise de l'étude et à la réalisation d'un complément visant à intégrer les modalités de calcul des prélèvements hivernaux selon le projet de SDAGE Loire-Bretagne.

La longue marche vers la qualité des eaux

La commission locale de l'eau a été renouvelée. L'instance définit des plans d'action pour améliorer la qualité d'une ressource vitale.



La nouvelle équipe de la commission locale de l'eau s'est réunie au golf des Fontenelles.

À la suite des élections municipales, la nouvelle équipe de la commission locale de l'eau a été installée. Cette instance a pour vocation de mettre en œuvre le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, à l'échelle du bassin-versant de la Vie, du Jaunay et du Ligneron. Elle fonctionne avec trois collèges qui rassemblent des élus, des usagers de la ressource en eau et des personnels des services de l'État.

Le président sortant, Jean-Claude Merceron, a été réélu, il siège en qualité de représentant du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la vallée du Jaunay.

L'équipe dirigeante est épaulée par trois vice-présidents : Auguste Guillet, représentant du syndicat intercommunal d'alimentation en eau

potable de la haute-vallée de la Vie, Lionel Chaillot, représentant de l'association des maires de Vendée, et Hervé Bessonnet, représentant du syndicat mixte des marais de la Vie et du Ligneron.

Les questions débattues à la commission locale de l'eau vont de la répartition de la ressource à la protection des zones humides ou à la restauration des cours d'eau. L'objectif est d'entraîner tous les acteurs du territoire pour que, progressivement, la qualité des eaux douces, saumâtres et marines s'améliore.

Jean-Claude Merceron a également à cœur de porter le projet d'utilisation des eaux retraitées de la station d'épuration du Havre de Vie à des fins agricoles sur le secteur de la Vie.

- **Mise en œuvre opérationnelle du SAGE : le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) et le Contrat Territorial (CT)**
 - Proposition de coordonner le Contrat Régional de Bassin Versant et le Contrat Territorial à travers le même périmètre et la même structure coordinatrice : le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
 - Accord du Bureau sur cette proposition en privilégiant une mise en œuvre locale des actions.

- **Portée réglementaire du SAGE : avis sur deux dossiers**
 - Restauration hydro-écologique avec dispositifs de rétention-infiltration des eaux pluviales en tête de bassin versant du ruisseau dit de « La Parnière » sur la commune d'Aizenay :
 - avis favorable sous réserve de la mise en place d'un plan de gestion des dispositifs créés et de la mise en œuvre d'une réflexion globale sur les eaux pluviales ainsi que sur le cours d'eau du Noiron.
 - Création d'un plan d'eau sur la commune de Beaufou.
 - compte-tendu du faible impact de l'implantation de la station de pompage (imperméabilisation d'une surface d'1 m²), l'avis du Bureau est favorable sous réserve de la mise en place d'un dispositif de pompage permettant de ne prélever qu'au-dessus d'un niveau correspond aux hautes eaux.

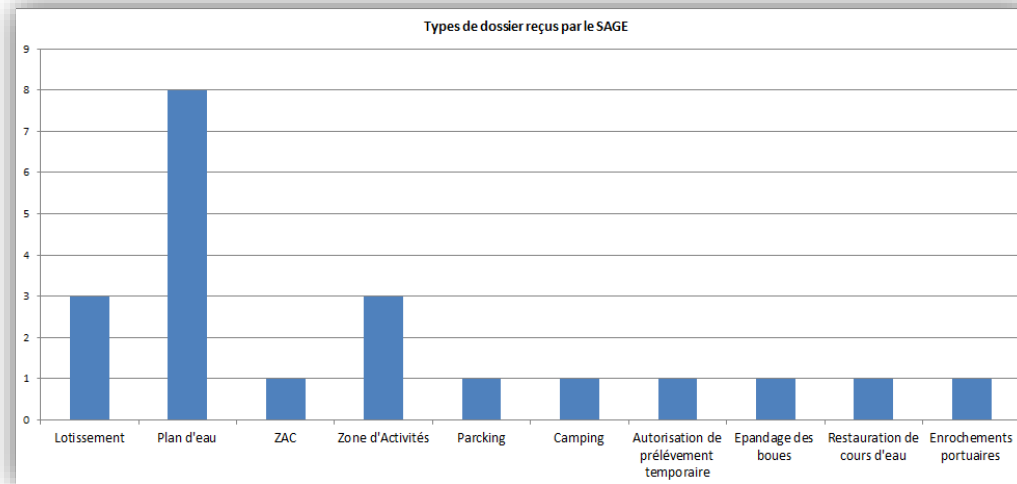
- **Information sur les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)**
 - Validation de la proposition de mettre en place les MAEC à l'échelle du périmètre du SAGE.

- **Suivi de la mise en œuvre du SAGE : tableau de bord 2012**
 - Présentation de la structuration du tableau de bord et diffusion de l'état des lieux dans sa version provisoire.

- **Préparation du programme d'actions et des orientations budgétaires 2015**
 - Validation des orientations budgétaires 2015.

- **Questions diverses**
 - Demande de l'Association Vendée Nature Environnement de disposer des dossiers de séance 8 jours avant les réunions. Accord de principe dans la mesure du possible.

2.3 LES DOSSIERS SOUMIS A AUTORISATION OU DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES



18 dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau ont été communiqués à la CLE pour information. 3 dossiers ont été reçus pour avis et ont été examinés lors des séances du 20 février 2014 et du 31 octobre 2014.

Ils concernent des demandes d'autorisation pour extension ou création de plan d'eau pour deux d'entre eux et, la restauration d'un cours d'eau.

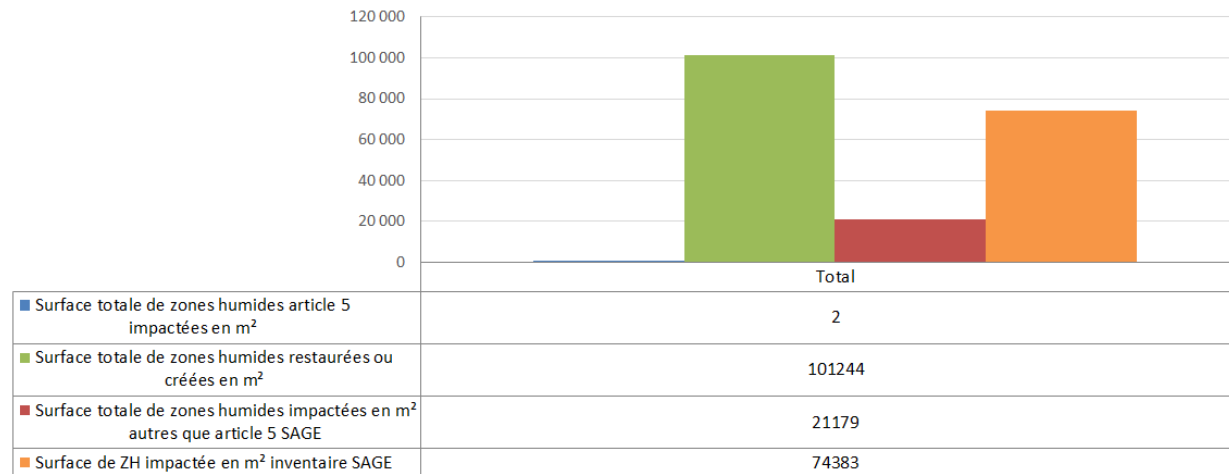
8 demandes pour des plans d'eau ont été reçues pour une surface cumulée de 72 ha et un volume stocké de 345 092 m³. Ils sont alimentés du 1^{er} novembre au 31 mars soit par les apports du bassin amont et les eaux de drainage, soit par pompage en cours d'eau ou en forage. Le SAGE actuel ne règlemente pas les prélèvements.

Les six projets de lotissements cumulés aux zones d'activités et autres aménagements représentent une surface aménagée de 45 ha.

Les eaux pluviales sont régulées, conformément à l'article 4 du règlement du SAGE, selon des techniques alternatives de type infiltration à la parcelle, noues paysagères et/ou bassin enherbé de faible profondeur pour que la végétation hygrophile puisse s'installer et épurer les eaux pluviales.

La CLE a aussi été informé d'une autorisation d'épandage de boue de station d'épuration (commune de Froidfond), d'une autorisation de prélèvement dans la Vie, d'une autorisation de restauration d'un cours d'eau à Aizenay et enfin de la mise en place d'enrochement dans le port de Saint Gilles Croix de Vie.

Surface totale de zones humides impactées par les projets soumis à la loi sur l'eau en 2014



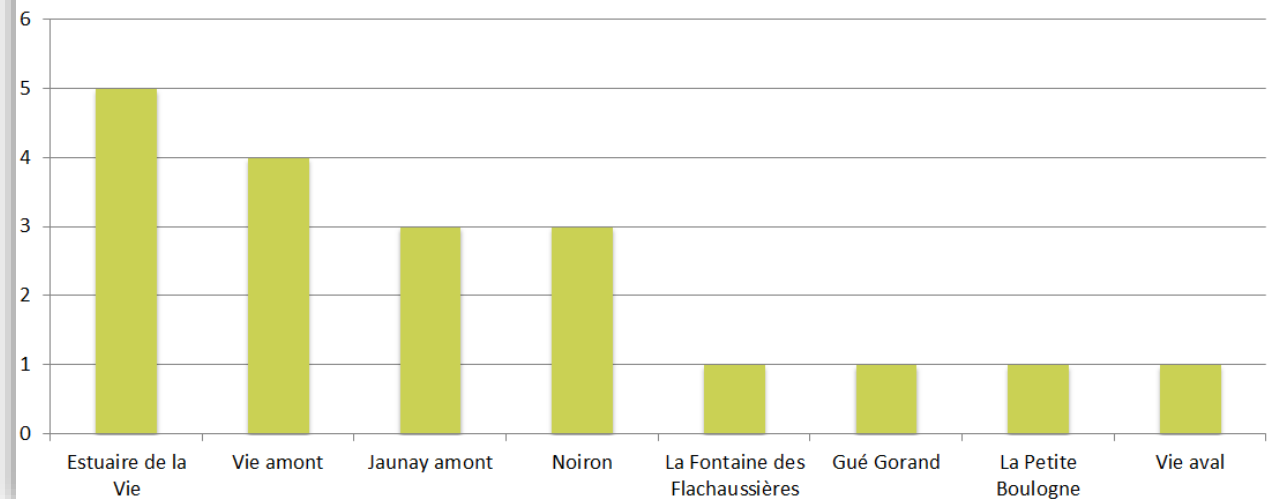
Aucune zone humide protégée par l'article 5 n'a été détruite.

Par contre, la destruction de 95 562 m² de zones humides non cartographiées à l'article 5 a été compensée par la création ou la restauration de 101 244 m² de zones humides.

Cette compensation se traduit par la remise en prairies de zones humides actuellement en culture ou en friche ou encore par la création de baisses favorables à l'accumulation de l'eau sur ces espaces et à une l'alimentation préférentielle par les eaux pluviales.

Du point de vue de la répartition locale, la masse d'eau estuaire a le plus de projet (en lien avec sa forte démographie). La Vie amont arrive en seconde position, reflétant ainsi l'activité agricole en lien avec les nombreux projets de plan d'eau reçus.

Nombre de dossiers loi sur l'eau par masse d'eau en 2014



- animation de la CLE et administration générale :

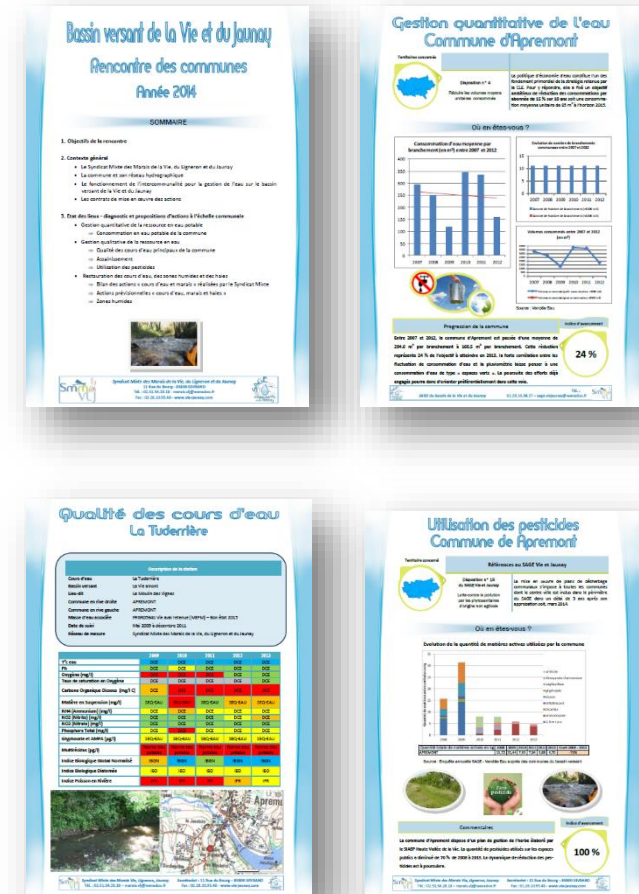
- préparation, animation et suivi des réunions de la CLE et de son Bureau,
- exécution des décisions,
- préparation et exécution budgétaire ;

- **information des nouvelles équipes municipales (37 communes) :**

- Définition de la trame du rendez-vous,
- Collecte et mise en forme des données sous forme de fiches thématiques « Consommation eau potable », « Qualité de l'eau », « Assainissement », « Utilisation de pesticides »,
- Rédaction et mise en forme d'un dossier, pour chacune des communes présentant le SAGE, la structure porteuse, l'organisation territoriale pour la gestion de l'eau et le diagnostic « eau et milieux aquatiques » de la commune,
- Prise de rendez-vous,
- Animation des réunions,
- Rédaction et diffusion des comptes rendus ;

- mise en œuvre opérationnelle et réglementaire du SAGE :

- coordination du CRBV Vie Jaunay en lien avec les maîtres d'ouvrage et le Conseil Régional des Pays de la Loire,
- suivi du programme agricole du Contrat Territorial aval Vie Jaunay (conventions financières avec la chambre d'agriculture de la Vendée, d'une part, et les exploitants agricoles d'autre part),
- conseil et accompagnement des acteurs du bassin versant ;



○ **actions spécifiques autour de la qualité de l'eau :**

- organisation de 4 formations « Certiphyto » pour les agents territoriaux en partenariat avec le CNFPT des Pays de la Loire,
- enquête sur les pratiques de désherbage des collectivités du bassin versant pour l'année 2013,
- encadrement d'une stagiaire sur la valorisation des données de l'Observatoire des Achats de Produits Phytosanitaires ;

○ **actions spécifiques autour de la gestion quantitative de la ressource en eau :**

- pilotage de l'étude de détermination des volumes d'eau prélevables sur le périmètre du SAGE Vie Jaunay ;

○ **évaluation :**

- rédaction du rapport annuel d'activité de la Commission Locale de l'Eau et de la cellule d'animation du SAGE pour l'année 2013,
- évaluation de la mise en œuvre des dispositions et actions du SAGE par objectif,
- rédaction du tableau de bord de suivi du SAGE Vie Jaunay pour l'année 2012,
- maîtrise d'ouvrage du suivi biologique des cours d'eau du bassin versant ;

○ **communication :**

- définition, mise en œuvre et suivi du plan de communication 2014 en lien avec le groupe communication,
- animation du groupe communication,
- rédaction et diffusion de la lettre de la gestion de l'eau et d'une fiche technique « Jardiner au naturel... »,
- mise à jour du site internet, rédaction et édition de newsletters,
- pilotage de l'action de sensibilisation des Conseils Municipaux des Jeunes ou des Enfants,
- intervention auprès de l'association V.I.E et de classes de B.T.S.



Le comité de pilotage de l'Observatoire des Achats de Produits Phytosanitaires réuni le 10 juillet 2014.



3. MISE EN ŒUVRE DU SAGE

3.1 LES CONTRATS DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE

3.1.1 LES CONTRATS TERRITORIAUX

Le bassin versant de la Vie et du Jaunay est couvert en intégralité par des **Contrats Territoriaux « Pollutions diffuses »**, outil mis en place par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, pour répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.

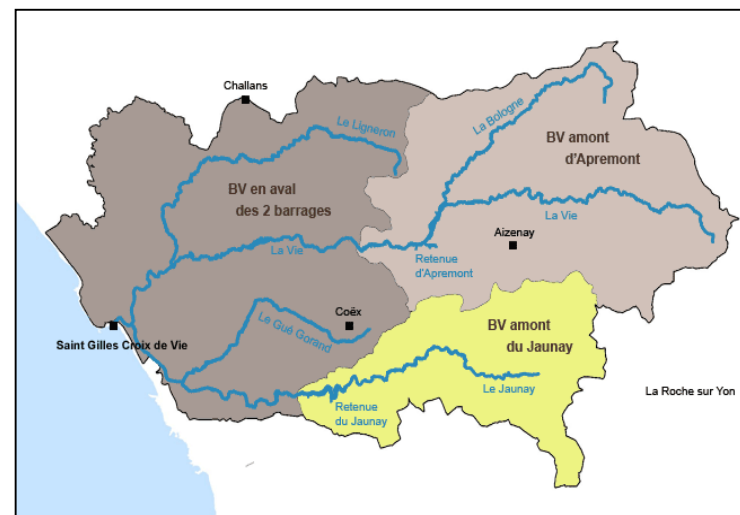
Depuis 2010 et jusqu'en 2014, deux Contrats Territoriaux sont portés, à l'amont du bassin, par les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable. L'objectif est d'agir sur la qualité des eaux des cours d'eau avant leur stockage dans les barrages d'Apremont et du Jaunay et leur potabilisation.

Ces Contrats EVE (Eau Vendée Environnement) sont coordonnés par :

- le SIAEP de la Haute Vallée de la Vie sur le bassin versant en amont d'Apremont,
- le SIAEP de la Vallée du Jaunay sur le bassin versant en amont du Jaunay,
- la Chambre d'Agriculture coordonne et anime le volet agricole de ces deux Contrats.

Sur le bassin aval, le Contrat Territorial se poursuit en 2014. Il est coordonné par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et la Chambre d'Agriculture.

Seul le bassin versant en aval des deux barrages bénéficie d'un Contrat Restauration Entretien des Rivières et Zones Humides pour la période de 2008 à 2012, prolongé par avenant pour l'année 2013. Ce Contrat a fait l'objet d'une étude bilan en 2013 qui s'est poursuivie en **2014 par l'étude de programmation d'un nouveau Contrat Territorial « Milieux Aquatiques » pour la période 2015-2019**. Sur les bassins amont, la compétence « cours d'eau » est du ressort des Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de la Vie et de la Vallée du Jaunay. **Les études préalables aux travaux ont été réalisées en 2014.**



3.1.2 LE CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT 2011-2013

Ce Contrat est proposé par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour faciliter la mise en œuvre des SAGE approuvés. Signé fin 2011, ce Contrat a fait l'objet en 2013 d'un bilan à mi-parcours et d'un avenant permettant d'intégrer des actions pour l'année 2014. Sur 110 dossiers, 81 sont soldés au 31 décembre 2014.

3.2 L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU SAGE PAR OBJECTIF

3.2.1 OBJECTIF N° 1 : OPTIMISER ET SECURISER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE EN EAU

	Réalisé
	En cours
	Non réalisé

Objectif du SAGE	Disposition	Action	Etat d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage
Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	Disposition n° 1 Sensibiliser la population à l'usage économe de l'eau, à l'amélioration de la qualité des eaux et à la préservation des milieux	A.I.1 : Améliorer l'information de l'ensemble de la population du bassin pour élargir la concertation et sensibiliser le public		Lettre de la gestion de l'eau 2014, fiche technique "Jardiner au naturel", participation à la journée mondiale de l'eau, transmission d'informations dans les bulletins municipaux, intervention auprès de l'association V.I.E	SMMVLJ*-SAGE
		A.I.2 : Créer un site Internet pour le SAGE		Actualisation du site www.vie-jaunay.com , publication de 3 newsletters	SMMVLJ-SAGE
		A.I.3 : Diffuser les résultats et encourager les efforts sur les pratiques agricoles		Programmes agricoles des 3 Contrats Territoriaux	Chambre d'agriculture
		A.I.4 : Sensibiliser le public scolaire		Programmes pédagogiques sur l'eau dans les écoles et animations sur le cycle de l'eau à l'aide de la mallette Ricochets à l'usine du Jaunay	SMMVLJ, SIAEP*
		A.I.5 : Identifier et coordonner les actions du SAGE avec celles des SAGE voisins		Organisation de réunion d'échanges avec les SAGE voisins (échanges d'expériences et de cahiers des charges)	SMMVLJ-SAGE
	Disposition n° 2 Autoriser les transferts entre bassins versants			Interconnexion à l'échelle de la Vendée	Vendée Eau
	Disposition n° 3 Affecter prioritairement toute nouvelle ressource à la production d'eau potable	A.II.1 : Optimiser la connaissance sur les ressources en eaux souterraines A.II.2 : Protéger qualitativement et optimiser quantitativement les captages de Commequiers et Notre Dame de Riez		Recherche sur la commune de Beaufou Etudes préalables à la mise en place des Périmètres de Protection des Captages	Vendée Eau Vendée Eau
Maîtriser les besoins futurs	Disposition n° 4 Réduire les volumes moyens unitaires consommés en eau potable			Suivi pluriannuel des consommations communales en eau potable sur la période 2007 à 2012 - Restitution à chaque commune	SMMVLJ-SAGE
	Disposition n° 5 Réduire les consommations en eau dans les équipements et bâtiments publics	A.II.3 : Encourager l'installation d'équipements économes et/ou réutilisateurs d'eau		Dispositifs de récupération des eaux pluviales en substitution de l'eau potable (Centres techniques)	Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, commune de Brétignolles sur Mer
	Disposition n° 6 Réduire les consommations dans les campings	A.II.4 : Encourager la mise en place d'équipements économes en eau dans les campings A.II.5 : Engager une étude sur la tarification différenciée de l'eau		Démarche portée par quelques campings dans le cadre du Contrat Territorial aval Vie Jaunay	Campings
	Disposition n° 7 Favoriser la réutilisation des eaux	A.II.6 : Engager des expérimentations sur la réutilisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration, sur des stations tests de taille conséquente		Etude "Ressource en eau" pour la réutilisation des eaux usées traitées de la station du SIVOS du Havre de Vie réunissant les communes de Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez, Le Fenouiller	Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
	Disposition n° 8 Mise en cohérence des programmes de développement avec les potentialités de la ressource			Dans le cadre de l'élaboration/révision des SCOT	Collectivités
	Disposition n° 9 Développer les techniques et les politiques agricoles économes en eau	A.II.7 : Optimiser les pratiques agricoles économes en eau		Bulletin agricole du Contrat Territorial aval sur l'irrigation	Chambre d'Agriculture
	Disposition n° 10 Optimiser les modalités de gestion des ouvrages hydrauliques selon une approche globale intégrant l'ensemble des usages et des enjeux	A.II.8 : Définir des objectifs de niveaux d'eau dans les marais		Etude "Continuité écologique" achevée. Etude de détermination des volumes d'eau prélevables sur le périmètre du SAGE Vie Jaunay en cours	SMMVLJ, SMMVLJ-SAGE
Gérer les niveaux d'eau	Disposition n° 11 Favoriser la création de retenues de substitution	A.II.9 : Favoriser la création de retenues de substitution aux prélèvements directs dans les cours d'eau en période d'étiage		Etude "Ressource en eau" visant à substituer les prélèvements dans la Vie et le Ligneron par la réutilisation des eaux usées traitées	Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

L'étude de **détermination des volumes d'eau prélevables** à l'échelle du périmètre du SAGE a été suspendue le temps de la définition des règles d'encadrement des prélèvements hivernaux par le projet de SDAGE et sera finalisée en 2015.

Concernant la suite de l'étude « ressource en eau » menée sur le secteur aval, le contexte réglementaire a évolué (révision de l'arrêté du 2 août 2010) ce qui a permis qu'un **cadrage de l'Etat** soit apporté. Des compléments d'étude sont en cours à l'échelle du SIVOS du Havre de Vie.

Enfin, **des projets de récupération des eaux pluviales**, en substitution de l'utilisation d'eau potable, ont été finalisés.

* SMMVLJ : Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

* SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

3.2.2 OBJECTIF N° 2 : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX POUR GARANTIR LES USAGES ET LES BESOINS

	Réalisé
	En cours
	Non réalisé

Objectif du SAGE	Disposition	Action	Etat d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage
Lutter contre l'eutrophisation	Disposition n° 12 Lutter contre l'eutrophisation des cours d'eau par une amélioration des pratiques agricoles	A.III.1 : Etendre et conforter les actions d'amélioration des pratiques issues des programmes EVE à l'ensemble du bassin versant (agriculteurs, collectivités, particuliers)	100 % du bassin versant couvert	Contrat Territorial aval et Contrats Territoriaux amont	SMMVLJ-SAGE, SIAEP Haute Vallée de la Vie et SIAEP Vallée du Jaunay, Chambre d'Agriculture
	Disposition n° 14 Lutter contre la pollution par les phytosanitaires d'origine agricole	A.III.2 : Mieux connaître les substances et les quantités de produits phytosanitaires et d'engrais utilisées par type d'usagers		Contrats Territoriaux et Observatoire des Achats de Produits Phytosanitaires	Chambre d'agriculture SMMVLJ-SAGE
	Disposition n° 13 Fiabiliser la collecte des eaux usées		Selon la programmation des collectivités	Réhabilitation des systèmes d'assainissement par les collectivités (stations et réseaux)	Communes, Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération
	Disposition n° 15 Lutter contre la pollution par les phytosanitaires d'origine non agricole	A.III.2 : Mieux connaître les substances et les quantités de produits phytosanitaires et d'engrais utilisées par type d'usagers A.III.5 : Mettre en place une charte des jardineries	Données pour les 37 communes Arrêt de la charte Jardin Eau Naturel	Enquête annuelle auprès des collectivités	SMMVLJ-SAGE et SIAEP
Contrôler les transferts et les ruissellements vers les cours d'eau	Disposition n° 16 Cartographier les zones à fort potentiel érosif	A.III.4 : Cartographier les zones les plus sensibles à l'érosion et au transfert de polluants	Sur le bassin versant	Etude érosion	SMMVLJ-SAGE
Assurer la protection du milieu marin	Disposition n° 17 Protéger le milieu marin	A.III.3 : Inciter à la remise en état des dispositifs d'assainissement individuel défaillants pour les « points noirs » reconnus par les SPANC A.III.11 : Réaliser un diagnostic du port dans le cadre du « programme environnement portuaire »		Diagnostics réalisés	Collectivités porteuses des SPANC
	Disposition n° 18 Etudier la richesse biologique de l'estuaire de la vie	A.III.10 : Améliorer la connaissance de la relation du système fleuve-mer et du système côtier en qualité et en quantité	Opération port propre	Diagnostic environnemental	Conseil Général, SEMVIE
Autres	Autres actions	A.III.6. Encourager l'extension volontaire des bandes enherbées à tous les cours d'eau	Sur les 3 sous-bassins pilotes	Plans d'actions sur les 3 sous-bassins versants pilotes "Erosion"	SMMVLJ-SAGE
		A.III.7. Réaliser un inventaire du maillage bocager pour permettre une protection lors de la révision du SAGE	Sur les 3 sous-bassins pilotes	Diagnostic du bocage sur les 3 sous-bassins versants pilotes "Erosion"	SMMVLJ-SAGE
		A.III.8. Favoriser l'implantation d'aménagements diffus contribuant au ralentissement des écoulements (talus, haies...)	Sur les 3 sous-bassins pilotes	Plans d'actions sur les 3 sous-bassins versants pilotes "Erosion"	SMMVLJ-SAGE
		A.III.9. Accompagner les communes à la réalisation de zonage pluvial par la mise à disposition d'une assistance technique	Aucune demande recensée		
		A.III.12. Equilibrer le réseau de surveillance de la qualité des eaux sur l'ensemble du bassin versant		Mise en place d'un réseau de suivi complémentaire aux réseaux de suivi de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général	SMMVLJ, SMMVLJ - SAGE SIAEP

Les actions d'amélioration de la qualité de l'eau se poursuivent sur l'ensemble du bassin versant : actions en zone agricole et en zone non agricole.

Les données de l'Observatoire des Achats de Produits Phytosanitaires 2008-2009-2010 ont été mises à disposition du SAGE Vie et Jaunay par la DRAAF, l'Agence de l'Eau et la DREAL des Pays de la Loire. Leur analyse et valorisation ont fait l'objet d'un stage de 6 mois. Un comité de pilotage s'est mis en place et une réunion agricole s'est tenue à ce sujet. Le travail sera poursuivi en 2015 afin d'intégrer les données 2011 et 2012. Tous les utilisateurs sont concernés. A ce titre, une suite est à envisager pour la **Charte Jardin Eau Naturel.**

3.2.3 OBJECTIF N° 3 : OPTER POUR UNE GESTION ET UNE MAITRISE COLLECTIVE DES HYDROSYSTEMES DE LA VIE ET DU JAUNAY

	Réalisé
	En cours
	Non réalisé

Objectif du SAGE	Disposition	Action	Etat d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage
Préserver les zones humides et les cours d'eau	Disposition n° 19 Préserver les zones humides	A.IV.5 : Créer, restaurer, entretenir et mettre en valeur les zones humides			
		A.IV.6 : Créer des corridors écologiques entre les zones humides			
	Disposition n° 20 Viser la continuité écologique des cours d'eau	A.IV.1 : Utiliser l'inventaire du réseau hydrographique réalisé par la DDTM en le complétant par un inventaire du petit chevelu			
		A.IV.7 : Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des marais		Sur le bassin versant aval (peu de travaux en 2014 : année de préparation du futur programme)	SMMVLJ
		A.IV.8 : Diagnostiquer l'état et le rôle hydraulique des ouvrages présents sur cours d'eau et définition d'un programme d'actions		Etudes "Continuité écologique"	SMMVLJ, SIAEP Haute Vallée de la Vie, SIAEP Vallée du Jaunay
		A.IV.9 : Engager une action spécifique pour l'équipement de passes à poissons sur les ouvrages infranchissables dans le cadre d'une action concertée en lien avec les niveaux d'eau		Etudes "Continuité écologique"	SMMVLJ, SIAEP Haute Vallée de la Vie, SIAEP Vallée du Jaunay
Améliorer la gestion hydraulique et assurer l'entretien des marais		A.IV.12 : Optimiser la gestion des niveaux d'eau pour la création et l'entretien des frayères naturelles		Etudes "Continuité écologique"	SMMVLJ, SIAEP Haute Vallée de la Vie, SIAEP Vallée du Jaunay
		A.IV.10 : Recenser les plans d'eau			
Autres		A.IV.2 : Préserver et pérenniser les modes de gestion agricole extensive des prairies basses et des milieux humides à proximité des cours d'eau			
		A.IV.3 : Actualiser les inventaires des espèces envahissantes et recenser les espèces proliférantes sur l'ensemble du bassin versant		Réalisé sur le bassin aval	SMMVLJ
		A.IV.4 : Définir un plan d'actions cohérent sur le bassin versant pour lutter contre les espèces animales et végétales envahissantes ou proliférantes		Réalisé sur le bassin aval	SMMVLJ
		A.IV.11 : Diagnostiquer, encourager et accompagner l'entretien collectif des réseaux tertiaires des marais		MAE Marais breton	Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf
		A.IV.13 : Harmoniser et coordonner les pratiques d'entretien des plans d'eau			

Les trois secteurs du bassin versant ont fait l'objet d'une **étude de programmation des travaux sur les milieux aquatiques pour la période 2015 à 2019.**

Concernant les frayères, un site a été aménagé sur la Vie amont par la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

De nombreux travaux de restauration de mares ont par ailleurs été réalisés par les SIAEP.

Les thématiques de restauration et de valorisation des zones humides et de recensement et de gestion des plans d'eau n'ont pas encore été développées à l'échelle du bassin versant.

3.2.4 OBJECTIF STRATEGIQUE : OPTER POUR UNE GESTION ET UNE MAITRISE COLLECTIVE DES HYDROSYSTEMES DE LA VIE ET DU JAUNAY

Objectif du SAGE	Disposition	Action	Etat d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage
Maintenir les structures opérationnelles existantes	Disposition n° 21 Maintenir les structures opérationnelles existantes	A.V.1 : Créer une structure administrative de coordination		Syndicat Mixte à la carte	SMMVLJ

	Réalisé
	En cours
	Non réalisé

Le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay assure la mission de mise en œuvre du SAGE Vie et Jaunay à l'échelle du bassin versant.

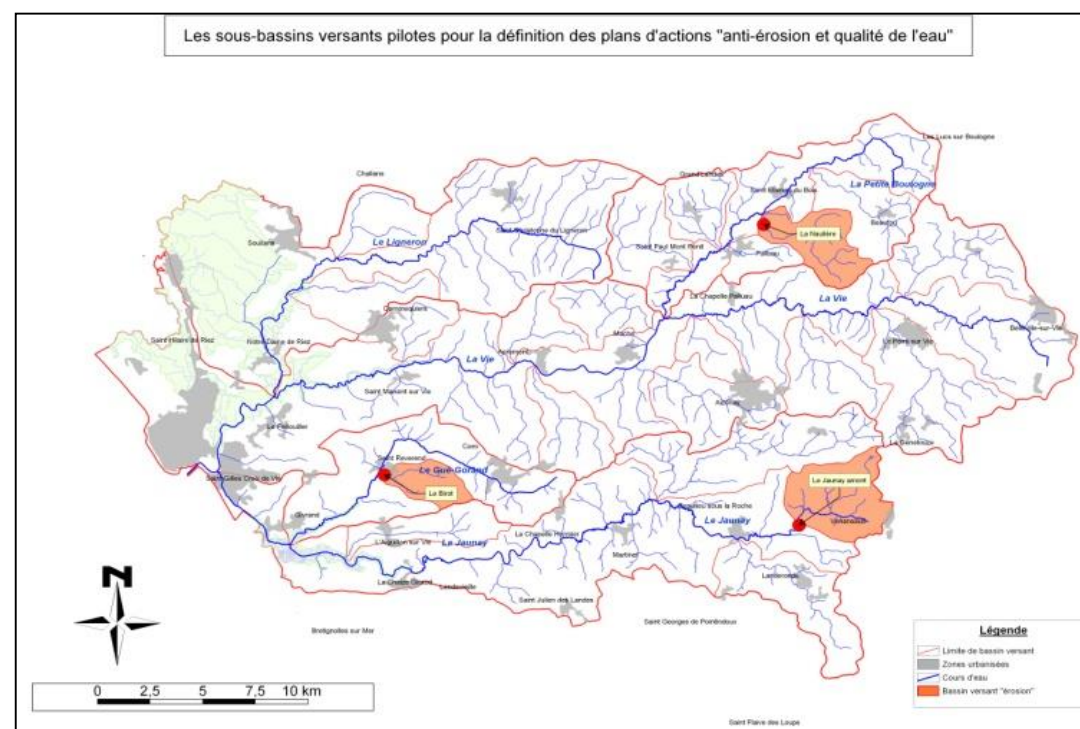
Afin de renforcer la cohérence des actions à l'échelle du bassin versant, de mutualiser les démarches et de les simplifier, la Commission Locale de l'Eau et le Comité Syndical ont décidé la mise en place d'un seul Contrat Territorial, au lieu des 3 existants sur chacun des secteurs. Le périmètre de ce Contrat sera identique à celui du Contrat Régional de Bassin Versant à savoir le périmètre du SAGE.

L'organisation retenue est une coordination globale à l'échelle du bassin et une mise en œuvre locale par chacun des maîtres d'ouvrage. Le même dispositif a été envisagé pour la mise en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

3.3 LES PLANS D' ACTIONS « LUTTE CONTRE L'ÉROSION ET QUALITÉ DE L'EAU » SUR TROIS SOUS-BASSINS VERSANTS PILOTES

3.3.1 OBJECTIF ET LOCALISATION DES TROIS SOUS-BASSINS VERSANTS PILOTES

Pour rappel, le SAGE prévoit, par sa disposition n° 16 et sa fiche action A.III.4, l'évaluation et la cartographie des risques potentiels d'aléa érosif. Cette étude a été menée sur le bassin versant et finalisée en 2011. Pour engager son application concrète, trois sous-bassins versants ont été choisis par la Commission Locale de l'Eau à titre pilote, sur chacun des trois secteurs géographiques : le sous-bassin de la Naulière sur le bassin amont d'Apremont, le Jaunay amont sur le bassin amont du Jaunay et le bassin du Birot sur le bassin en aval des deux barrages. Sur ces trois sous-bassins, un plan d'actions de lutte contre l'érosion et d'amélioration de la qualité de l'eau, a été réalisée par la cellule d'animation du SAGE.



3.3.2 ACTIONS « COURS D'EAU »

L'une des finalités des plans d'actions est de s'intégrer au mieux au futur volet « milieux aquatiques » du Contrat Territorial et du Contrat Régional de Bassin Versant Vie et Jaunay qui démarreront en 2015. La cellule d'animation du SAGE a donc été intégrée aux comités de pilotage et aux comités techniques sur le bassin aval, le bassin amont Jaunay et le bassin Vie amont. Les programmes prévisionnels comporteront donc des actions sur les milieux aquatiques, pour chaque sous bassin versant pilote.

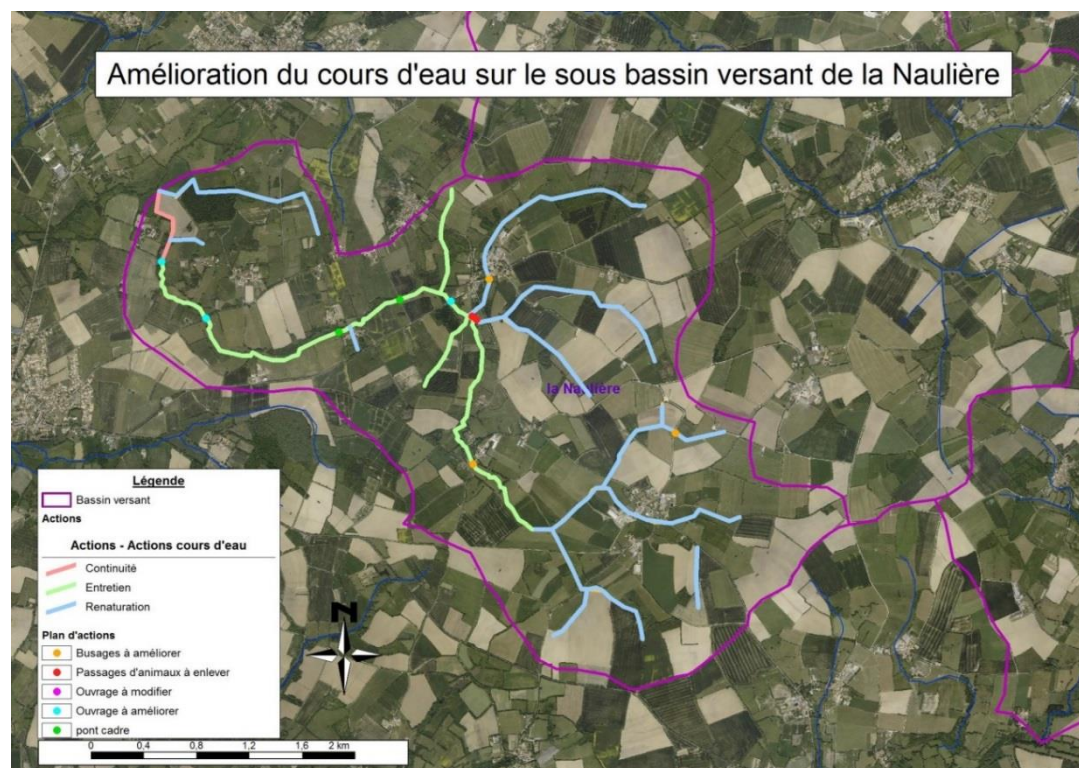
Sur le sous-bassin versant du Birot

- ✓ Continuité écologique :
→ Mise en place d'un protocole de gestion du plan d'eau privé de la Lucière (situé sur cours d'eau).
- ✓ Entretien et la restauration de la végétation des bords de cours d'eau :
→ Entretien de la végétation de bords de cours d'eau : 5,8 km.
- ✓ Renaturation du cours d'eau :
→ Méthode du déblais-remblais : 1,1 km.
→ Suppression de peupliers au profit d'espèces mieux adaptées : 1,3 km.
- ✓ Organiser la lutte contre les ragondins et rats musqués de façon homogène sur l'ensemble du sous-bassin versant.



Sur le sous bassin versant de la Naulière

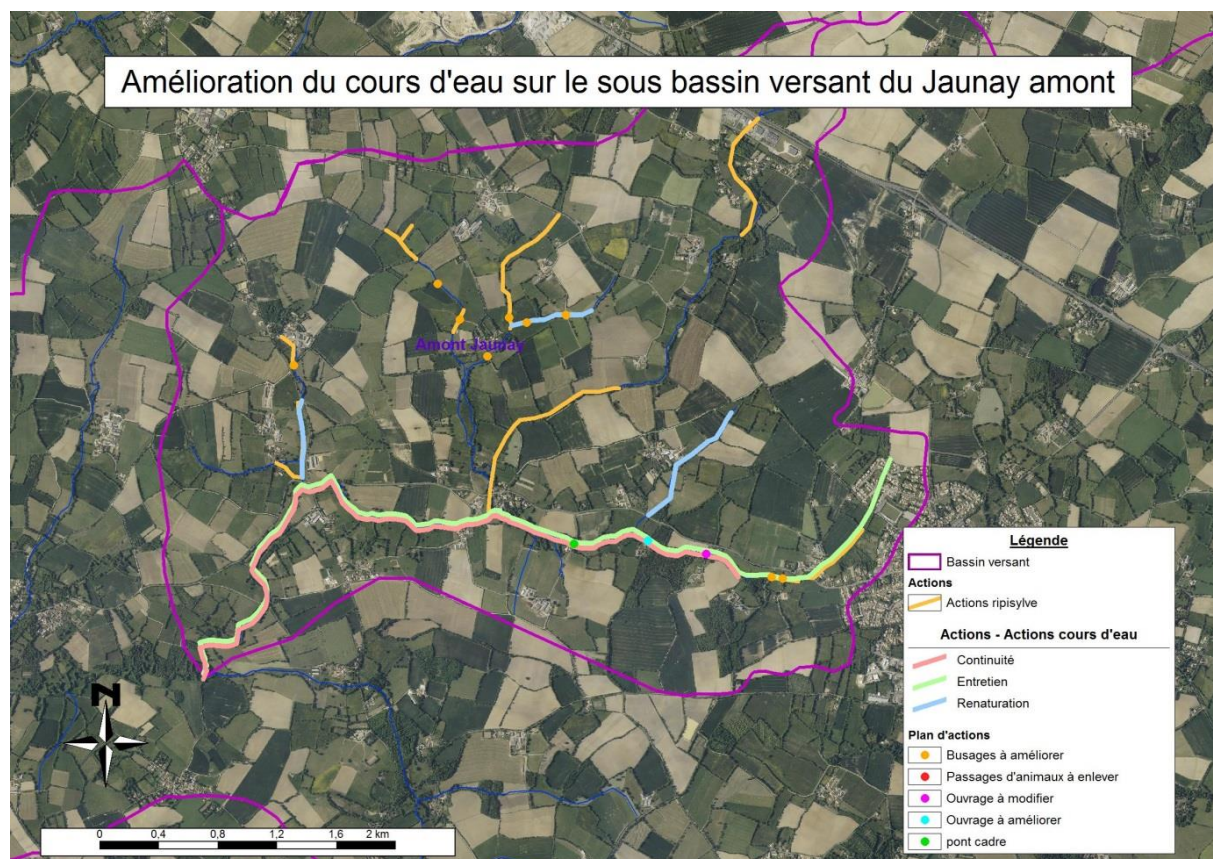
- ✓ Continuité écologique :
 - Gestion hydraulique du plan d'eau de la Naulière.
 - Suppression des passages d'animaux dans le cours d'eau : 1 passage.
 - Suppression des busages mal calibrés : 2 ouvrages.
 - Suppression de seuils : 2 ouvrages.
- ✓ Entretien et restauration de la végétation des bords de cours d'eau :
 - Restauration de la ripisylve : 2,3 km.
 - Entretien de la ripisylve : 6,5 km.
 - Renaturation du cours d'eau via la méthode du déblais-remblais : 10,7 km.
- ✓ Organiser la lutte contre les ragondins et rats musqués de façon homogène sur l'ensemble du sous-bassin versant.



Le plan d'eau de la Naulière, construit sur le cours d'eau, ici vannes ouvertes.

Sur le sous bassin versant du Jaunay amont

- ✓ Restauration de la végétation des bords de cours d'eau :
→ Restauration de la ripisylve : 6,1 km
- ✓ Continuité écologique :
→ Suppression de seuils importants : 4 ouvrages.
→ Suppression des busages mal calibrés : 6 ouvrages.
→ Suppression de seuils moyens : 1.
→ Suppression de passages d'animaux dans le cours d'eau : 1 ouvrage.
- ✓ Entretien de la végétation des bords de cours d'eau
→ Entretien des bords de cours d'eau : 6,5 km.
- ✓ Renaturation du cours d'eau
→ Renaturation du cours d'eau via la méthode du déblai remblai : 1,7 km
- ✓ Organiser la lutte contre les ragondins et rats musqués de façon homogène sur l'ensemble du sous-bassin versant.



3.3.3 ACTIONS « BOCAGE »

Concernant les actions sur le bocage, un premier plan de gestion et d'aménagement durable des haies, a été élaboré par la chambre d'agriculture de la Vendée, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, sur le sous bassin versant pilote de la Naulière.

Un second est engagé sur le Birot et sortira début 2015. Le troisième n'a pas encore trouvé preneur.

Des contretemps de personnel et d'indisponibilité de matériel ont empêché la mise en place d'une journée de formation et de démonstration sur la valorisation des haies et notamment des « déchets » de coupes latérales. Cette journée est reportée au 3 mars 2015.

Les premières restaurations de haies ont aussi été engagées avec la restauration importante de 50 m de haies en rupture de pente sur le sous bassin du Birot.



3.3.4 LES COMITES DE PILOTAGE LOCAUX

Les comités de pilotage locaux sont organisés pour informer les acteurs du territoire de l'avancée des plans d'actions.

Ils sont donc prévus après chaque finalisation de plan de gestion durable des haies. Ils sont aussi l'occasion de faire le point sur les analyses de la qualité de l'eau du sous bassin versant pilote ainsi que sur les actions cours d'eau intégrées dans les futurs contrats.

Le comité de pilotage de la Naulière a eu lieu le 9 décembre 2014 à Beaufou. Les deux autres comités se réuniront dès que les plans de gestion durable des haies seront réalisés sur leur territoire.

3.3.5 LE SUIVI PHYSICO-CHIMIQUE

De manière à évaluer le plus finement possible l'impact des actions qui seront mises en œuvre, un suivi physico-chimique et biologique avait été mis en place sur chacun des sous-bassins concernés. Il y était mesuré les paramètres suivants :

- | | |
|---------------------------|----------------|
| • Température | • Glyphosate |
| • pH | • Multirésidus |
| • Conductivité | • IBD |
| • Oxygénation | • IBGN |
| • Carbone Organique Total | • IPR |
| • Matières en suspension | • Température |
| • NH4 | • Ph |
| • NO2 | • Conductivité |
| • NO3 | • Oxygénation |

Ces mesures, allant de 2012 à 2014, représentent notre état de référence qui nous permettra d'évaluer objectivement les résultats des plans d'actions « érosion des sols et qualité des eaux ».

Devant la défaillance de notre matériel de mesure interne, le Syndicat Mixte des Marais a fait l'acquisition d'un nouveau matériel de mesure de terrain, pour mesurer les paramètres suivants : température, pH, conductivité, salinité et oxygénation.

De manière à être plus réactif et précis dans nos mesures de terrain, le Syndicat Mixte des Marais s'est aussi doté d'un spectrophotomètre. Ces analyses ne seront pas bancarisables mais permettront d'affiner la vision que nous avons, de la qualité de nos cours d'eau.



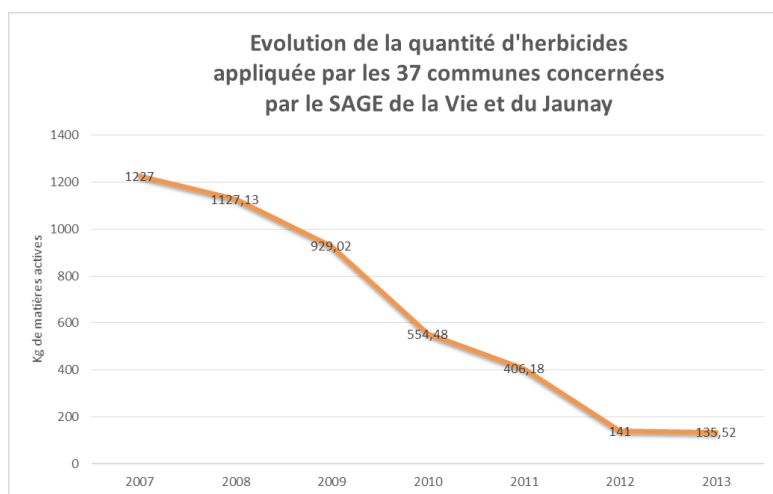
3.4. PRATIQUES DE DESHERBAGE DES COLLECTIVITES DU BASSIN VERSANT

Depuis 2007, un suivi des pratiques de désherbage des collectivités est mené sur le bassin versant par la cellule d'animation du SAGE en partenariat avec les conseillers environnement des bassins versants d'Apremont et du Jaunay.

L'enquête menée en 2014 a permis de mesurer les évolutions en matière de désherbage et de réduction de l'utilisation des pesticides par les 37 communes enquêtées.

L'utilisation d'herbicides par les communes diminue régulièrement depuis 2007. L'arrêté préfectoral du 17 mars 2010, relatif à l'interdiction de l'application de pesticides à proximité des milieux aquatiques, a accentué cette tendance.

En 2013, suite à 5 années de baisse constante, les quantités utilisées d'herbicides sont stables et représentent 136 kg de matières actives soit une réduction de 88 % depuis 2007.



En 2014, quatre formations « Certiphyto » ont été organisées sur le bassin versant en partenariat avec le CNFPT des Pays de la Loire afin d'accompagner ces évolutions et de renforcer les compétences des agents municipaux des services techniques :

- Certiphyto applicateur à Givrand du 26 au 27 mars 2014 : 20 agents formés,
- Certiphyto applicateur à Aizenay du 3 au 4 avril 2014 : 20 agents formés,
- Certiphyto applicateur opérationnel du 7 au 8 avril 2014 à Givrand : 18 agents formés,
- Certiphyto applicateur opérationnel du 5 au 6 juin 2014 à Aizenay : 15 agents formés.



4. COMMUNICATION

4.1. PILOTAGE DES ACTIONS DE COMMUNICATION

La communication du SAGE est pilotée par le groupe « communication » et mise en œuvre par Mme Anne BARBIER, animatrice du SAGE.

Le groupe s'est réuni 3 fois en 2014 (20 janvier, 19 septembre et 25 novembre). Il a été renouvelé suite aux élections municipales et communautaires du printemps 2014 et à la fin du mandat des membres de la CLE.

La communication s'est organisée autour des objectifs suivants :

- faire connaître le SAGE et faciliter l'accès à l'information,
- sensibiliser les acteurs locaux et la population à l'importance de l'eau et à sa protection.

Six actions étaient prévues au titre de l'année 2014 :

- Action n° 1 : concours photo 2^{ème} édition,
- Action n° 2 : lettre du SAGE Vie et Jaunay,
- Action n° 3 : fiches techniques,
- Action n° 4 : site internet,
- Action n° 5 : participation aux manifestations sur le thème de l'eau et de l'environnement,
- Action n° 6 : sensibilisation des Conseils Municipaux des Jeunes,
- Autres actions.

Le groupe communication de 2008 à avril 2014

- Représentants des communes : Commequiers (M. Antoine DUPE), Beaulieu sous la Roche (M. Claude GROUSSIN), Givrand (M. Philippe BERNARD), Notre Dame de Riez (M. Hervé BESSONNET), Saint Hilaire de Riez (Mme Hélène BECHSTEIN) ;
- Représentants de structures et d'associations : Chambre d'agriculture (Mme Florence PAYRAUDEAU), Comité de Protection de la Nature et des Sites (M. Benoît GRAUX), Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (Mme Mélanie BROCHARD), La Cicadelle, Vendée Eau (MM. Auguste GUILLET et Fabrice GARON) ;
- Usagers : MM. André EPERDUSSIN (Sainte Flaive des Loups) et Claude SKALINSKI (Le Fenouiller).



Le nouveau groupe communication suite au renouvellement de la Commission Locale de l'Eau

- Président de la CLE : M. Jean-Claude MERCERON ;
- Représentants des communes : Commequiers (M. Jean-Paul CHATELLIER), Beaulieu sous la Roche (M. Claude GROUSSIN), Givrand (Mme Magali BERTHO), Saint Révérend (Mme Sylvaine LACAN) ;
- Représentants de structures et d'associations : Chambre d'agriculture (Mme Florence PAYRAUDEAU), Comité de Protection de la Nature et des Sites (M. Alain TREMBLAIS), Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (Mme Mélanie BROCHARD), CLCV (M. Bertrand DEFAYE), Vendée Eau (MM. Auguste GUILLET et Fabrice GARON) ;
- Usagers : M. Claude SKALINSKI (Le Fenouiller).

4.2 LE CONCOURS PHOTO 2^{ÈME} EDITION « LES ACTIVITES ET UTILISATIONS DE L'EAU »

Contexte et objectifs de l'action

Sensibiliser les habitants à l'importance de l'eau au quotidien et à la nécessité de la préserver.

Public visé

Habitants, résidents secondaires, touristes, enfants.

Contenu détaillé

- choix du thème et élaboration du règlement par le groupe communication,
- réalisation et impression d'un flyer (2 000 exemplaires) et d'affiches (100 exemplaires),
- diffusion des flyers et des affiches dans les mairies, communautés de communes, commerces et services du bassin versant,
- relai par les sites internet et bulletins municipaux,
- réception des photos et réunion du jury.



Résultats

- 10 participants et 14 photos reçues.
- Face au trop faible nombre de clichés reçus, le jury a décidé l'annulation du concours.
- Taux de réalisation technique : 50 %.

Valorisation de l'action

- 3 articles de presse.



Bilan

Le concours n'a pas mobilisé un nombre suffisant de personnes (choix du thème ? dates ? communication ?...)

Une 3^{ème} édition est envisagée en 2016 plus en lien avec les programmes pédagogiques développés dans les écoles.

4.3 LA LETTRE DU SAGE VIE ET JAUNAY N° 16

Objectif de l'action

L'objectif est d'informer et de rendre compte des principales actions mises en œuvre dans le cadre du SAGE. Les destinataires de ces messages sont les élus et les partenaires associatifs et techniques. Le grand public est aussi amené à lire cette lettre à travers la mise à disposition dans les présentoirs à documentation situés dans les halls d'accueil des mairies, des communautés de communes et des usines d'eau potable.

Contenu de l'action

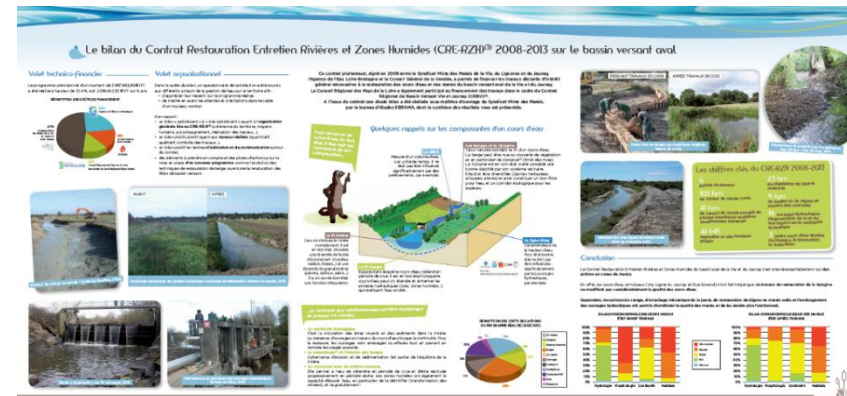
La lettre, imprimée à 2 000 exemplaires, est donc adressée à l'ensemble des mairies concernées par le bassin versant (37) pour une diffusion à l'équipe municipale et aux services, aux membres de la Commission Locale de l'Eau et du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Marais.



Elle est mise à disposition du public dans les présentoirs spécifiquement conçus pour recevoir la documentation « eau » du SAGE et de Vendée Eau.

Les autres collectivités, chambres consulaires, administrations, associations, sont également destinataires.

La lettre est téléchargeable sur le site internet : www.vie-jaunay.com - rubrique « Documentation ». La lettre est écrite en interne et le contenu est validé par le groupe communication.



La conception graphique et la mise en forme et l'impression sont confiées à un prestataire (Studio Ricom...). La lettre 2014 est passée à 3 volets.

La lettre 2014 présente les nouvelles équipes en place, en particulier la CLE, et le bilan du Contrat Restauration Entretien Rivières et Zones Humides 2008-2013 mis en œuvre sur le bassin versant aval de la Vie et du Jaunay.

Résultats

Taux de réalisation technique : 87 %.

→ Conception, impression, livraison : 100 %.

→ Diffusion de la lettre au 31 décembre 2014 : 74 % (1 485 exemplaires distribués sur les 2 000 imprimés).

Les 515 exemplaires restant seront distribués aux partenaires en 2015 et mis à disposition du public lors des différents événements. Ce stock permet aussi de réapprovisionner les mairies au fil de l'année.

4.4 FICHE TECHNIQUE « JARDINER AU NATUREL POUR PRESERVER SA SANTE ET LA RESSOURCE EN EAU »

Objectif de l'action

Le groupe communication a proposé de sensibiliser les particuliers au jardinage au naturel. Une fiche technique sur ce thème a donc été élaborée.

L'objectif de cette fiche est de rappeler les interdictions d'application de pesticides à proximité des points d'eau, de valoriser les efforts faits par les communes du bassin versant (baisse de 88 % des quantités de matières actives appliquées de 2007 à 2013) et d'inciter le particulier à adopter lui aussi des méthodes naturelles de jardinage.

En effet, les particuliers, du fait de l'absence de formation à l'utilisation des pesticides, sont exposés au risque de mauvaise manipulation de ces produits pouvant conduire à une intoxication et à une atteinte à l'environnement.

Contenu de l'action

La fiche rappelle la problématique de pollution des eaux par les pesticides et en particulier par le glyphosate. Les résultats des actions des 37 communes sont présentés ainsi qu'un rappel de la réglementation. Le particulier est ensuite interpellé quant à ses pratiques et invité à découvrir l'intérêt des méthodes d'éco-jardinage pour sa santé et son environnement. Au verso de la fiche des conseils pratiques sont délivrés avec un lien vers des ressources complémentaires.

Résultats

La fiche est diffusée conjointement à la lettre du SAGE Vie et Jaunay. Elle a été distribuée aux mairies lors des entretiens de début de mandat. Elle est rééditée lors des participations à des événements sur l'environnement et est distribuée sur le stand d'information du Syndicat Mixte des Marais.

Les particuliers sont dans la grande majorité avides de conseils pratiques sur les techniques d'éco-jardinage. La transmission des savoir-faire de techniques redécouvertes aujourd'hui est demandée. D'autres initiatives peuvent permettre de découvrir concrètement ces techniques à travers les jardins familiaux, des ateliers organisés lors de manifestations ou encore au sein des jardineries.



A la demande de certaines mairies du bassin versant, la fiche a été synthétisée en une page afin de la joindre dans le bulletin municipal (exemple ci-joint du bulletin municipal de La Genétouze).



Bilan

Taux de réalisation technique : 100 %.

Poursuivre l'information sur le jardinage au naturel par le biais d'animations (jardinerie, jardins familiaux, événements organisés dans les communes).

4.5. LE SITE INTERNET WWW.VIE-JAUNAY.COM

Objectif de l'action

L'objectif du site est de diffuser régulièrement des informations sur les actions et événements qui concernent l'eau et les milieux aquatiques du bassin versant de la Vie et du Jaunay.

Contenu de l'action

Trois lettres d'actualités (newsletters) ont été réalisées par l'équipe d'animation du SAGE en avril, juillet et octobre et diffusées à environ 370 destinataires (collectivités du bassin, usagers, partenaires, techniques, abonnés...).

Ces lettres permettent de faire connaître les événements se déroulant sur le bassin autour de la thématique de l'eau et de l'environnement, d'indiquer les nouveautés du site, d'informer sur le résultat d'une action ou encore de relayer une actualité d'ordre réglementaire ou technique.



En complément, le site est régulièrement actualisé par l'équipe d'animation du SAGE en particulier, les rubriques :

- « Documentation » : mise en ligne des lettres d'information et des fiches techniques, actualisation de la revue de presse, rapports annuels d'activité 2013,

- « Comment » : nouvelles pages sur « les plans d'actions anti-érosion et qualité de l'eau » et « la lutte contre les espèces exotiques envahissantes »,
- « Qui » : informations sur le Syndicat Mixte des Marais et la nouvelle Commission Locale de l'Eau.

Résultats

De 2010 à 2014, on constate une progression du nombre de visites (+ 51 % en moyenne).

Les pages « Accueil », « Documentation - Les documents du SAGE » et « Qui - Les Syndicats d'eau potable » et « Le Syndicat Mixte des Marais » sont les pages les plus consultées en 2014.

En moyenne, 2,98 pages sont lues en 2 minutes et 33 secondes.

21 % des internautes sont des utilisateurs réguliers.



Bilan

Taux de réalisation technique : 100 %.

4.6 LA PARTICIPATION AUX EVENEMENTS SUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT

Contexte de l'action

La cellule d'animation du SAGE a été sollicitée pour participer à deux évènements :

- la Journée Mondiale de l'Eau, le 13 avril 2014, organisée par le SIAEP de la Vallée du Jaunay à l'usine du Jaunay de Landevieille,
- la bourse aux plantes, le 26 avril 2014, organisée par l'association Mozaïque aux jardins de l'Aumonerie à Aizenay.

Objectifs

- Sensibiliser le grand public aux enjeux de la protection de la ressource en eau.
- Faire connaître le SAGE Vie Jaunay et l'action du Syndicat Mixte des Marais.

Public visé

Elus, habitants, résidents secondaires, touristes, familles.

Contenu détaillé

Tenue d'un stand présentant le bassin versant de la Vie et du Jaunay, le SAGE, le rôle et les actions menées par le Syndicat Mixte des Marais.

Affiches, lettres, fiches techniques et exposition de plantes exotiques envahissantes (pour la bourse aux plantes) sont mis à disposition du public.

Une présentation du SAGE et de la problématique des pesticides a été incluse au début de la visite de l'usine d'eau potable du Jaunay.

Des animations auprès des enfants sur le cycle de l'eau ont également été proposées à l'aide de la malle pédagogique Ricochets (construction d'un bassin versant).

Résultats

- Journée Mondiale de l'Eau : 600 visiteurs.
- Bourse aux plantes : 100 visiteurs.

Journée Mondiale de l'Eau, le 13 avril 2014



Bilan

Taux de réalisation technique : 100 %.

4.7 LA SENSIBILISATION DES CONSEILS MUNICIPAUX DES JEUNES

Contexte de l'action

Sensibilisation des enfants élus aux Conseils Municipaux des Jeunes à la protection de la ressource en eau.

Objectifs

- Faire connaître les cours d'eau et autres milieux aquatiques aux jeunes,
- les amener à s'interroger sur le cycle de l'eau, les usages, l'action de l'homme...,
- les sensibiliser à la protection de la ressource en eau,
- les inciter à réaliser une action autour de la thématique de l'eau,
- leur donner envie d'agir pour la protection de l'eau.

Public visé

Enfants élus dans les Conseils Municipaux des Jeunes (CMJ) ou des Enfants (CME), élus municipaux, habitants de la commune concernée.

Contenu détaillé

Trois CMJ ont participé au programme proposé dans le cadre du SAGE : Coëx, Belleville sur Vie et Saint Christophe du Ligneron.

Après une première information sur le projet, chaque CMJ a bénéficié d'interventions de l'association La Cicadelle.

Cependant, compte tenu du renouvellement des équipes municipales au printemps 2014, seul le Conseil Municipal des Jeunes de Saint Christophe du Ligneron a finalisé son projet en 2014.

Il est envisagé de poursuivre cette action en 2015 pour finaliser les projets des CMJ de Coëx et de Belleville sur Vie.

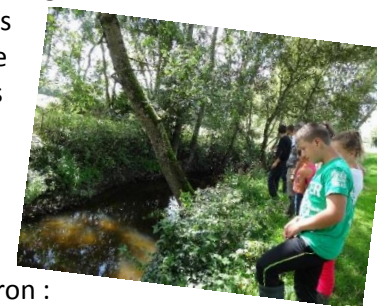
Résultats

Pour le CMJ de Saint Christophe du Ligneron, le bilan est très positif : les enfants ont appris à connaître le cours d'eau principal de leur commune et ont été sensibilisé au parcours de l'eau et aux bons gestes pour la préserver. L'équipe municipale a été très impliquée dans le projet, en particulier M. le Maire qui souhaite revaloriser le Ligneron. La présence d'un animateur jeunesse a aussi permis de maintenir un certain rythme et une continuité dans le projet.



Une journée découverte a été organisée le 28 août 2014. Le matin, l'équipe du Syndicat Mixte des Marais a présenté aux enfants les problématiques et actions menées pour améliorer la qualité des cours d'eau. Un ancien de la commune est venu raconter le Ligneron autrefois.

L'après-midi un parcours-découverte du Ligneron, des sources à la mer, a permis aux jeunes de découvrir les différentes facettes de la rivière (sources, têtes de bassin versant, cours d'eau, marais, estuaire).



Bilan

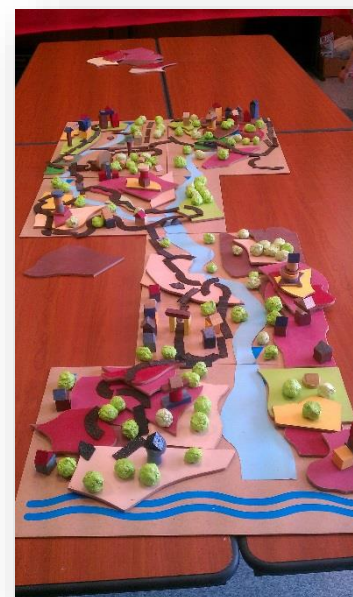
Taux de réalisation technique : 67 %.

- CMJ de Saint Christophe du Ligneron : 100 %.
- CMJ de Belleville sur Vie : 50 %.
- CMJ de Coëx : 50%.

4.8 LES AUTRES ACTIONS

D'autres actions d'information ont été réalisées :

- ✓ Suite au renouvellement des équipes municipales, les 37 communes du bassin versant ont été sollicitées pour une réunion de présentation du Syndicat Mixte des Marais et du SAGE. Pour chacune des communes, un diagnostic « Eau et milieux aquatiques » a été produit. 36 communes ont répondu favorablement à cette proposition, ce qui a permis de mieux connaître les interlocuteurs (élus et services) et de consacrer un temps d'échanges sur la thématique de l'eau à l'échelon local.
- ✓ Suite à l'acquisition de la malle pédagogique sur l'eau « Ricochets » et à la formation du chargé de mission SAGE à l'utilisation de cette malle en 2013, des animations sur le cycle de l'eau se sont déroulées à l'usine du Jaunay de Landevieille :
 - le 13 avril 2014, lors de la journée mondiale de l'eau, auprès de 90 enfants (6 sessions avec 15 enfants),
 - le 24 avril 2014, lors d'une demi-journée de visite de l'usine du Jaunay auprès de 25 élèves des écoles de Brem sur Mer et Brétignolles sur Mer.
- ✓ L'Association V.I.E. (Valoriser les Initiatives et l'Environnement au pays) a sollicité une intervention de l'animatrice du SAGE lors de l'Assemblée Générale du 11 juillet 2014. Les principes de gestion intégrée de l'eau ont été présentés ainsi que le fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau et le rôle du SAGE Vie et Jaunay. Cette association participe à l'information des habitants et à leur mobilisation au moyen de l'édition et de la distribution annuelle à tous les foyers de la commune de son bulletin consacré à la mémoire des acteurs de la commune, à la valorisation du patrimoine local, à la préservation des enjeux locaux en matière d'urbanisme, du cadre de vie et de la préservation de l'environnement. L'association présente également des dossiers auprès des autorités compétentes dans le cadre des missions qui lui sont imparties.
- ✓ Le Lycée des Etablères, situé à la Roche-sur-Yon, a par ailleurs sollicité l'animatrice du SAGE pour une intervention sur le SAGE auprès des BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau le 18 novembre 2014. Le chargé de mission SAGE est intervenu également auprès des BTS Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation en février 2014.
- ✓ Des informations régulières sont transmises aux communes, communautés de communes et partenaires pour une insertion dans les bulletins municipaux et sur les sites internet.

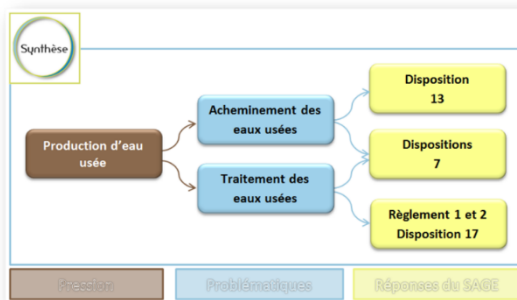


5. SUIVI ET EVALUATION

5.1 LE TABLEAU DE BORD DU SAGE

Ce document se compose de 4 parties principales :

- **Une présentation du bassin versant :**
Cette partie reprend les tenants et les aboutissants du document ainsi que les éléments caractéristiques du territoire.
- **Un état des lieux des masses d'eau :**
Cette partie présente les données de la qualité de l'eau issue à la fois des mesures effectuées par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Général de la Vendée et de la DREAL des Pays de la Loire.
- **Un descriptif des pressions s'exerçant sur le bassin versant :**
Cette partie décrit les causes et les impacts de chaque pression majeure du territoire. Elles sont aussi mises en perspective avec les objectifs et les actions inscrites dans le SAGE.
- **Un état d'avancement des actions du SAGE Vie et Jaunay :**
La dernière partie du tableau de bord identifie chaque action du SAGE dans un tableau en les regroupant par enjeu et par disposition. Il y est précisé la maîtrise d'ouvrage ainsi que l'avancement de chacune des actions. Il est détaillé, pour chacune des grandes thématiques, une action phare permettant de mettre l'accent sur les priorités du SAGE.



L'ensemble du document repose sur le principe « Etat / Pressions / Réponses ».

Il s'adresse aussi bien aux professionnels du territoire et aux élus qu'aux personnes souhaitant mieux connaître l'état de la ressource en eau ainsi que les actions qui y sont menées.

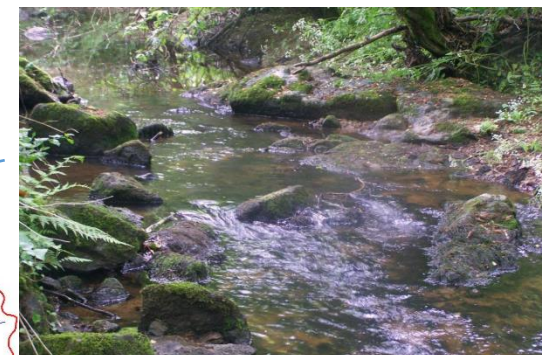
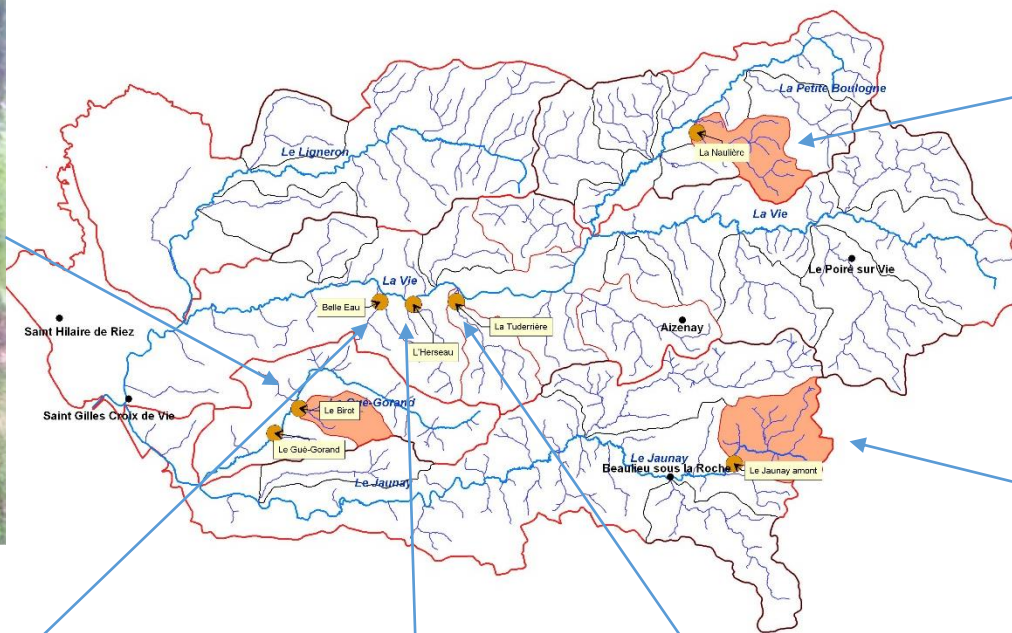


5.2 LA QUALITE BIOLOGIQUE DES COURS D'EAU

6 stations ont fait l'objet d'un suivi de leur qualité biologique en 2014.



Le Birot à Saint Réverend



La Naulière à Palluau



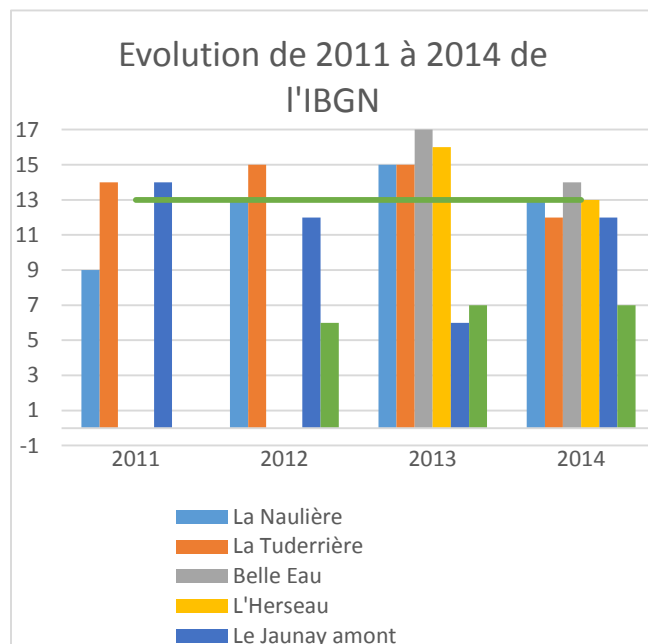
Le Jaunay amont à Venansault



La Belle Eau, l'Herseau, la Tudrière à Apremont

RESULTATS

Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)



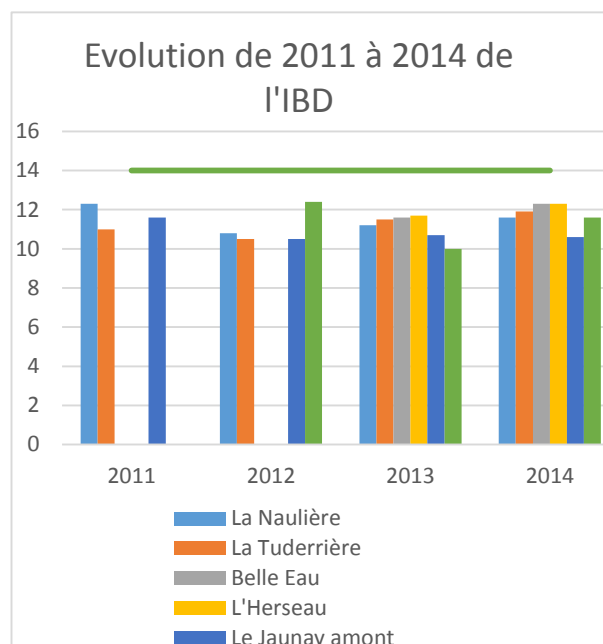
En 2014, les ruisseaux de la Naulière, Belle Eau, et l'Herseau présentent un bon état écologique selon les invertébrés présents (note ≥ 13).

Le ruisseau de la Tuderrière, en bon état depuis 2009, présente un état écologique moyen.

Le Jaunay amont, malgré une note en augmentation en lien avec l'attractivité de cette station, semble toujours souffrir d'une altération de la qualité de l'eau.

Le Birot présente un état écologique médiocre. Le très faible débit et une altération de la qualité de l'eau et de l'habitat expliquent ce mauvais résultat.

Indice Biologique Diatomées



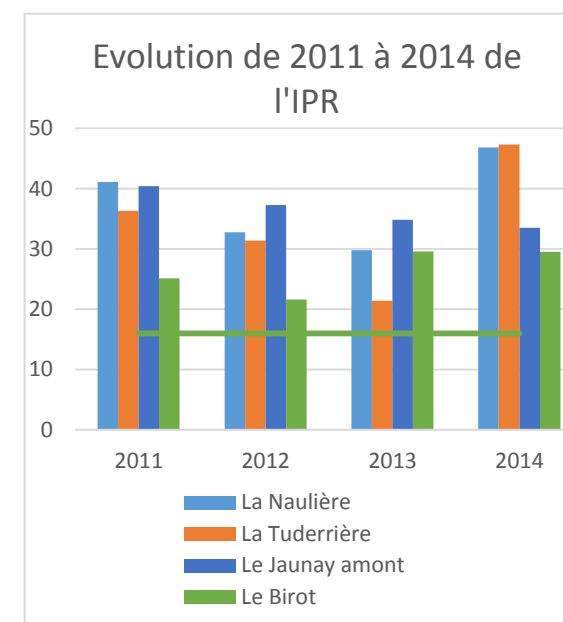
L'ensemble des ruisseaux étudiés n'atteint pas la bonne qualité (note inférieure à 14).

L'état écologique selon les diatomées est moyen.

Les analyses des peuplements révèlent des eaux de qualité moyenne à mauvaise, riches en matières organiques et nutriments. Notons que les cours d'eau du Jaunay amont et du Birot affichent un certain déficit en oxygène pouvant provenir d'une forte consommation par la matière organique.

On remarque depuis 2011 une certaine stabilité des valeurs.

Indice Poissons Rivière (IPR)



Pour ce paramètre, il s'agit, pour qu'un ruisseau soit classé en bon état, que la valeur de l'Indice Poissons Rivière soit inférieure à 16. Aucune station ne présente donc des peuplements de poissons conformes aux peuplements de référence.

L'écart à la référence est particulièrement important. La mauvaise qualité des eaux, la faiblesse des débits, la présence de plans d'eau et d'ouvrages sur cours d'eau sont des éléments à prendre en compte pour améliorer les résultats.

5.3 L'ETAT DES MASSES D'EAU EN OBJECTIF 2015 - EVALUATION 2011 (DERNIERE ANNEE DISPONIBLE)

9 masses d'eau sont concernées par l'objectif 2015, 4 atteignent l'objectif selon l'évaluation 2011 : les 3 masses d'eau souterraines et la masse d'eau estuaire de la Vie. 4 masses d'eau n'atteignent pas le bon état ou bon potentiel selon l'évaluation 2011 :

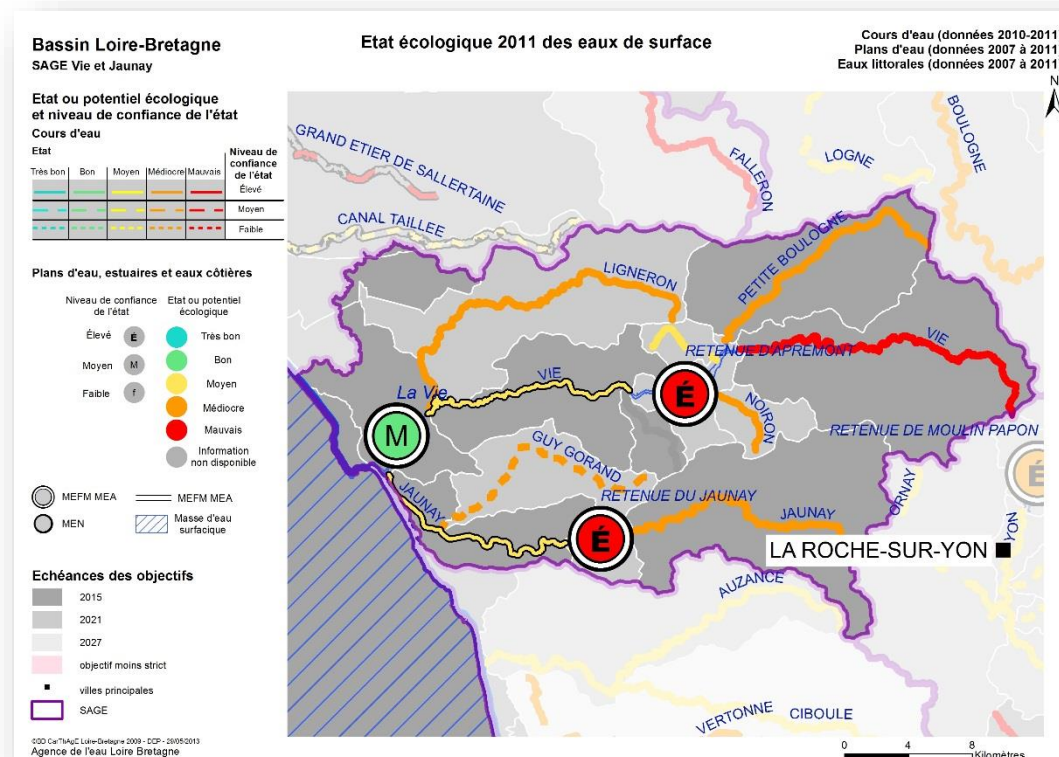
- La Vie et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue d'Apremont : état mauvais (idem évaluation 2010).
- La Vie depuis la retenue d'Apremont jusqu'à l'estuaire : l'état est moyen. Cette masse d'eau gagne une classe de qualité.
- La Petite Boulogne et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue d'Apremont : l'état est médiocre avec un indice de confiance élevé.
- La masse d'eau côtière Nord Sables d'Olonne.

La Tuderrière et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vie n'a pas été évaluée en 2011.

L'ensemble des masses d'eau et cours d'eau font l'objet de Contrats Territoriaux « Pollutions diffuses ».

La Vie aval et la Tuderrière font l'objet d'un programme d'actions milieux aquatiques dans le cadre du Contrat Restauration Entretien Rivières et Zones Humides porté par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

L'étude de programmation des travaux sur les milieux aquatiques est finalisée sur la Vie amont et la Petite Boulogne sous la maîtrise d'ouvrage du SIAEP de la Haute Vallée de la Vie. Les actions en découlant seront intégrées dans le cadre des futurs contrats.



ANNEXE 1 : REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE – ANNEE 2014

Il s'agit ici de préciser les réunions et rencontres organisées par la cellule d'animation du SAGE, au-delà des réunions de la CLE et de son Bureau, mais aussi la participation aux réunions locales, départementale, régionales et nationales. Ceci représente 116 réunions (91 en 2013).

REUNIONS ORGANISEES A L'INITIATIVE DE LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE

REUNIONS D'INFORMATION DES COMMUNES

- Le 15 mai 2014 : réunion de travail « assainissement », La Roche-sur-Yon avec le service de l'eau du Conseil Général et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- Le 21 juillet 2014 : commune de Saint Hilaire de Riez.
- Le 25 août 2014 : commune de Saint Révérend.
- Le 4 septembre 2014 : communes de l'Aiguillon sur Vie et de Givrand.
- Le 5 septembre 2014 : commune de Beaufou.
- Le 10 septembre 2014 : communes de Notre Dame de Riez et de la Chaize Giraud.
- Le 11 septembre 2014 : commune de Beaulieu sous la Roche.
- Le 12 septembre 2014 : commune de Saint Maixent sur Vie.
- Le 15 septembre 2014 : communes de Palluau et la Chapelle Palluau.
- Le 16 septembre 2014 : commune de Saint Christophe du Ligneron.
- Le 19 septembre 2014 : communes de Brétignolles sur Mer et du Poiré sur Vie.
- Le 22 septembre 2014 : commune de Landevieille.
- Le 23 septembre 2014 : commune des Lucs sur Boulogne.
- Le 25 septembre 2014 : commune de Commequiers.
- Le 29 septembre 2014 : commune de Saint Gilles Croix de Vie.
- Le 30 septembre 2014 : commune de Grand'Landes.
- Le 1^{er} octobre 2014 : commune de Saint Etienne du Bois.
- Le 2 octobre 2014 : commune de Venansault.
- Le 3 octobre 2014 : commune de Martinet.
- Le 7 octobre 2014 : commune de La Chapelle Hermier.
- Le 13 octobre 2014 : commune de Challans.
- Le 16 octobre 2014 : commune de Saint Paul Mont Penit.
- Le 17 octobre 2014 : commune de Saint Julien des Landes et de la Genétouze.
- Le 20 octobre 2014 : commune de Landeronde.
- Le 27 octobre 2014 : commune de Belleville sur Vie.
- Le 28 octobre 2014 : commune de Saint Georges de Pointindoux et d'Aizenay.
- Le 31 octobre 2014 : commune de Soullans.
- Le 5 novembre 2014 : commune d'Apremont.
- Le 6 novembre 2014 : commune de Maché.
- Le 18 novembre 2014 : commune du Fenouiller.
- Le 21 novembre 2014 : commune de Coëx.

OBSERVATOIRE DES ACHATS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

- Le 3 avril 2014, Angers : réunion régionale sur la mise à disposition des données de l'Observatoire des Achats de Produits Phytosanitaires (OAPP) organisée par le DRAAF des Pays de la Loire dans le cadre d'Ecophyto.
- Le 10 juillet 2014, l'Aiguillon sur Vie : réunion du comité local de l'Observatoire des Achats de Produits Phytosanitaires : présentation de la méthode et des premiers résultats.
- Le 8 septembre 2014, Limoges : soutenance de Mathilde Le Goff, stagiaire sur le thème de l'élaboration d'un plan de réduction des pesticides et de l'analyse des données de l'OAPP.
- Le 14 novembre 2014, La Roche sur Yon : réunion technique agricole de présentation des données 2008-2010 de l'OAPP.

ETUDE DE DETERMINATION DES VOLUMES D'EAU PRELEVABLES SUR LE PERIMETRE DU SAGE VIE JAUNAY

- Le 31 janvier 2014, La Roche-sur-Yon : comité technique n° 4, phase 4.
- Le 22 avril 2014, La Roche-sur-Yon : comité technique n° 5, phase 4.
- Le 12 mai 2014, La Roche-sur-Yon : Réunion organisée par la Chambre d'Agriculture de la Vendée sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne et l'encadrement des prélèvements hivernaux.
- Le 22 mai 2014, Givrand : Point sur le projet collectif ressource en eau et réutilisation des eaux usées traitées. Détermination d'une date butoir fixée au 31 mars 2015 pour la prise de décision.

PREPARATION DU CONTRAT TERRITORIAL VIE ET JAUNAY 2015-2019 ET DU CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT 2015-2017

- Le 18 septembre 2014, Givrand : réunion technique avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- Le 26 septembre 2014, Givrand : réunion avec les élus.
- Le 3 décembre 2014, Barbâtre : réunion avec les animateurs des SAGE Marais Breton Baie de Bourgneuf et Logne, Boulogne et Grandlieu.
- Le 11 décembre 2014, Givrand : réunion technique avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Vendée Eau et la Chambre d'Agriculture.
- Le 22 décembre 2014, Givrand : réunion avec les élus et Vendée Eau.

SUIVI DU CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT VIE JAUNAY 2011 - 2013

- Le 25 mars 2014, Givrand : rendez-vous avec le service développement durable sur les actions de réduction des pesticides, économies d'eau et assainissement non collectif.
- Le 4 décembre 2014, Aizenay : réunion bilan sur la création et la restauration de mares organisée par Vendée Eau.
- Les 30 septembre et 8 octobre 2014, Aizenay : concertation entre Vendée Eau, la DDTM, la mairie d'Aizenay sur la restauration des mares et le projet de restauration hydro-écologique du ruisseau dit de la Panière.
- Le 23 avril 2014, Givrand : présentation du cahier des charges de gestion différenciée au service développement durable de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans le cadre de la réalisation d'un stage sur la mise en place d'un plan de la gestion des espaces communautaires. Mise à disposition des données relatives aux plans de désherbage des communes concernées.

Ressource en eau, projet de réutilisation des eaux usées traitées de la station du Havre de Vie et de substitution des prélèvements estivaux

- Le 16 janvier 2014, Givrand : réunion avec la SAFER de la Vendée.
- Le 30 juin 2014, Saint Gilles Croix de Vie : réunion du comité de pilotage.
- Le 13 novembre 2014, Givrand : réunion du comité de pilotage.

COMMUNICATION

- Les 20 janvier, 28 février, 19 septembre et 25 novembre 2014 Aizenay : groupe communication.
- 26 mars 2014, Givrand : lancement de la 1^{ère} formation décentralisée « Certiphyto applicateur ».
- Le 11 juillet 2014, Saint Gilles Croix de Vie : présentation du SAGE lors de l'Assemblée Générale de l'Association V.I.E.
- Le 18 novembre 2014, La Roche sur Yon : présentation du SAGE aux BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau du Lycée des Etablières.
- Le 28 août 2014, Saint Christophe du Ligneron : présentation des actions pour l'eau au CMJ le matin, parcours-découverte du Ligneron des sources à la mer l'après-midi avec l'association La Cicadelle et l'animateur jeunesse de la commune.
- Le 3 novembre 2014 : rendez-vous avec le prestataire retenu pour la mise en forme de la lettre d'informations 2014.
- Le 4 novembre 2014 : rendez-vous au CPIE Logne et GrandLieu pour la présentation de l'action « Osons le jardin au naturel » et « Sauvages de rues - Belles et Rebelles ».



AUTRES REUNIONS

REUNIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

❖ **Comité Syndical du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, structure porteuse du SAGE**

- Le 17 mars 2014, l'Aiguillon sur Vie.
- Le 20 juin 2014, Givrand.
- Le 23 octobre 2014, Notre Dame de Riez.
- Le 28 novembre 2014, Soullans.

❖ **Bureau du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay**

- Le 26 septembre 2014, Notre Dame de Riez.
- Le 19 novembre 2014, Notre Dame de Riez.

CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS LOCAUX, SUIVI DES DEMARCHES LOCALES

❖ **Contrats Territoriaux « Pollutions diffuses »**

- Le 21 janvier 2014, Aizenay : Comité de Pilotage du Contrat de Territoire EVE Apremont.
- Le 6 février 2014, Givrand : Point avec l'animatrice de la Chambre d'Agriculture du programme agricole du Contrat Territorial aval Vie et Jaunay.
- Le 18 mars 2014, Givrand : Rendez-vous sur l'évaluation des Contrats Territoriaux Apremont et Jaunay avec le bureau d'études en charge de l'évaluation réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Vendée Eau.
- Le 12 juin 2014, Apremont : Démonstration sur l'optimisation de l'utilisation des produits phytosanitaires organisée par la Chambre d'Agriculture dans le cadre du Contrat territorial EVE Apremont.
- Le 7 octobre 2014, Coëx : Information sur la gestion des effluents d'élevage organisée par la Chambre d'Agriculture de la Vendée dans le cadre du Contrat Territorial aval Vie et Jaunay.
- Le 14 novembre 2014, Saint Maixent sur Vie : Groupe agricole du Contrat Territorial aval Vie et Jaunay organisé par la Chambre d'Agriculture.

❖ **Zones humides et cours d'eau**

- Le 21 janvier 2014 : réunion sur le site d'implantation du projet collectif de méthanisation Métha-Vie (Zone de la Loge, commune du Poiré sur Vie). Echanges sur la prise en compte de l'article 5 du règlement du SAGE Vie et Jaunay (protection des zones humides).

- Le 14 avril 2014 : rendez-vous avec les services de la commune de Saint Hilaire de Riez concernant l'implantation d'une piste cyclable en zone humide article 5 du règlement du SAGE Vie et Jaunay.
- Le 18 avril 2014, Apremont : comité technique pour le suivi de la chaussée de Gourgeau.
- Le 23 juin 2014, Beaulieu sous La Roche : point avec les élus sur la préparation du Contrat territorial Milieux Aquatiques pour le Jaunay amont.
- Le 3 juillet 2014, Beaulieu sous La Roche et le Poiré-sur-Vie : comités de pilotages des études CTMA menées par les SIAEP Haute Vallée de la Vie et Vallée du Jaunay.
- Les 18 juillet et 11 septembre 2014, Notre Dame de Riez : comités technique du CTMA aval organisés par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Lignerion et du Jaunay.
- Le 2 octobre 2014, Beaulieu sous la Roche : comité technique CTMA Jaunay amont.
- Le 13 octobre 2014, Beaulieu sous la Roche et le Poiré sur Vie : comité technique du CTMA.
- Le 24 novembre 2014, le Poiré sur Vie : comité de pilotage du CTMA.
- Le 5 décembre 2014, Givrand : rendez-vous avec le bureau d'études ONOVA pour une présentation des actions menées sur le bassin du Layon en ce qui concerne les aménagements de zones tampons en sortie de drains agricoles.

❖ **Urbanisme**

- Le 25 avril 2014, Grand'Landes : Réunion sur l'élaboration du PLU de la commune.

❖ **Communication**

- Les 17 février et 17 mars 2014, usine du Jaunay, Landevieille : préparation de la journée mondiale de l'eau.
- Le 17 février 2014, Givrand : Rendez-vous avec Vendée Eau sur l'évolution de la Charte Jardin Eau Naturel.
- Le 10 mars 2014, Givrand : Rendez-vous avec Vendée Eau sur l'évolution des programmes pédagogiques.
- Le 13 avril, usine du Jaunay, Landevieille : participation à la journée mondiale de l'eau.
- Le 26 avril 2014, jardins de l'Aumonerie, Aizenay : participation à la bourse aux plantes.

❖ **Réduction de l'utilisation des pesticides, gestion différenciée**

- Le 25 février, Givrand : présentation du plan de gestion différenciée du lac du Gué Gorand par le service développement durable de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.
- Le 1^{er} avril, Apremont : restitution d'une étude sur le transfert des pesticides menée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

❖ **Littoral**

- Les 6 mai et 30 octobre 2014, Saint Gilles Croix de Vie : Comité de suivi des dragages du Port de Saint Gilles Croix de Vie.
- Le 5 juin 2014, Givrand : restitution de l'étude de détermination des profils de baignade réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.
- Le 16 décembre 2014, La Roche sur Yon : présentation de l'étude menée dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux Pays de Monts organisée par la Préfecture de la Vendée.

❖ **Etude de révision des débits réservés**

- Le 25 février 2014, La Roche sur Yon, comité technique de l'étude de révision des débits réservés des barrages d'Aprémont et du Jaunay réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Vendée Eau.

REUNIONS DEPARTEMENTALES, REGIONALES, DE BASSIN ET NATIONALES

❖ **Réunions départementales :**

- Le 21 mai 2014, Centre Beautour : Colloque « Biodiversité et gestion des espaces publics ».
- Le 22 mai 2014, La Roche-sur-Yon : atelier de travail sur les élevages intensifs et la qualité des eaux, organisée par Vendée Nature Environnement.
- Le 4 juin 2014, Givrand : rendez-vous avec la référente SAGE de la DDTM Vendée
- Le 2 décembre 2014, La Roche sur Yon : réunion animateurs de SAGE organisée par la DDTM de la Vendée.

❖ **Rencontres régionales :**

- Le 14 février 2014, DDTM du Maine-et-Loire : Réunion sur les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.
- Le 1^{er} juillet 2014 : intervention lors du séminaire organisée par le forum des marais atlantiques sur la mallette d'indicateurs des zones humides.
- Le 9 octobre 2014, la Chapelle sur Erdre : journée technique sur l'entretien des terrains sportifs sans pesticides organisée par la CREPEPP.
- Le 12 décembre 2014, Les Ponts de Cé : réunion du CROS Ecophyto.
- Le 17 décembre 2014, Angers : réunion des animateurs SAGE organisée par la DREAL Pays de la Loire et Comité Technique Territorial

❖ **Rencontres à l'échelle du bassin Loire-Bretagne**

- Le 20 mars 2014, Nantes : Comité Technique Territorial Loire aval et côtiers vendéens organisé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

❖ **Rencontres à l'échelle nationale**

- Les 23 et 24 septembre 2014, Paris : Participation au Comité National de l'Eau et réunion nationale des animateurs de SAGE.

ANNEXE 2 : TABLEAU DE BORD DE SUIVI DES SAGE AU REGARD DU SDAGE 2010-2015

Indicateurs communs du tableau de bord du SAGE Vie et Jaunay Année 2014

Sage mis en œuvre

2011

1 Atteinte du bon état des masses d'eau du Sage

Indicateurs fournis par le STB

Millésime d'évaluation de l'état

Etat 2011

Synthèse de l'état écologique des masses d'eau de surface du Sage pour l'année Y

Type_ME	Nombre_ME	Etat écologique des masses d'eau MEFM et MEA					Objectif trê ban et bon état écologique			ME pour lesquelles les éléments sont insuffisants
		Mauvaise	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon	2015	2021	2027	
Cours d'eau	8	12,50%	62,50%	21,50%	0%	0%	36%	50%	0%	12,50%
Plans d'eau	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Eau de transition	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Eau souterraine	1	0%	0%	100%	0%	0%	100%	0%	0%	0%

Synthèse du potentiel écologique des MEFM ET MEA du Sage pour l'année Y

Type_ME	Nombre_ME	Potentiel écologique des MEFM et MEA					Objectif de potentiel écologique trê ban et bon			ME pour lesquelles les éléments sont insuffisants
		Mauvaise	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon	2015	2021	2027	
MEFM + MEA Cours d'eau	2	0%	0%	100%	0%	0%	50%	0%	50%	0%
MEFM + MEA Plans d'eau	2	100%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%
MEFM + MEA Eau de transition	1	0%	0%	0%	100%	0%	100%	0%	0%	0%
MEFM + MEA Eau souterraine	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Synthèse des indices de confiance des masses d'eau de surface du Sage

	Nombre_ME	Niv3	Niv2	Niv1	sans données
Etat écologique	14	64,29%	14,29%	14,29%	7,14%

Ecart à l'objectif 2015 pour les ME de surface

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015	4
--	---

Synthèse de l'état des ME souterraines du Sage

	Nombre_ME	ME en bon état chimique	ME en bon état quantitatif	Objectif 2015		Objectif 2021		Objectif 2027	
				bon état chimique	bon état quantitatif	bon état chimique	bon état quantitatif	bon état chimique	bon état quantitatif
Eaux souterraines	3	100%	100%	100,00%	100%	0,00%	0%	0%	0%

Ecart à l'objectif 2015 pour les ME souterraines

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015	0
--	---

2 Mise en œuvre des dispositions du Sdage 2010-2015

1B-1 Restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Nombre de cours d'eau identifiés comme prioritaires pour la définition du taux d'étagement objectif

Nombre de cours d'eau	0
-----------------------	---

Voir fiche de lecture n° 6 pour la définition des cours d'eau prioritaires

Nombre de cours d'eau prioritaires pour lesquels le taux d'étagement actuel a été calculé

Taux d'étagement actuel	entre 0 et 20%	entre 20 et 40%	entre 40 et 60%	entre 60 et 80%	entre 80 et 100%
Nombre de cours d'eau	0	0	0	0	0

Nombre de cours d'eau prioritaires pour lesquelles un taux d'étagement objectif a été défini

Taux d'étagement objectif	entre 0 et 20 %	etc...	
Nombre de cours d'eau	0	0	0

Le taux d'étagement objectif est considéré défini dès lors qu'il a été approuvé par la CLE

Millésime de la liste des ouvrages

2012

Nombre d'ouvrages ayant fait l'objet de travaux ou d'opération de gestion

	Effacement (suppression totale)	Arrasement partiel, échancrure	Gestion des ouvrages	Equipped d'ouvrages
Nombre d'ouvrages	0	0	23	9

Indicateur du bilan du programme de mesures : fourni par le STB

4A-2 Plan de réduction de l'usage des pesticides

Le Sage comporte un plan de réduction des pesticides

Des zones sur lesquelles les efforts de réduction doivent porter en priorité sont identifiées

	oui	non
		x
		x

6C Lutter contre les pollutions diffuses, nitrates et pesticides dans les AAC

Indicateurs fournis par le STB

Nombre de captages prioritaires sur le périmètre du Sage

(AAC Grenelle)

- pour lesquels les études ne sont pas démarrées
- pour lesquels les études sont en cours (c'est-à-dire dès la phase d'études préalables à la délimitation)
- pour lesquels un "programme d'action" est mis en œuvre (au mois de mai année N)
- pour lesquels un "programme d'action" est prévu (au mois de mai année N+1)

0
0
1
0

8A-2, 8E-1 Préservation et gestion des zones humides

Actions réalisées par la Cle en faveur des zones humides

	oui	non	en cours	%
Les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides sont inventoriées et hiérarchisées	x			
- Dans les enveloppes définies, proportion des communes ayant fait l'objet d'un inventaire précis				100
Les principes d'actions pour assurer la préservation et la gestion des zones humides sont identifiés	x			
Le cas échéant, des ZHIEP et des ZSGE sont identifiées		x		
Les actions nécessaires pour la préservation des ZHIEP, ainsi que les servitudes sur les ZSGE font l'objet de dispositions ou de règles		x		

Les notions d'enveloppes et d'inventaire précis se rapportent à la méthode définie dans le guide d'inventaire des zones humides de l'AE LB. Toutes ces actions sont considérées réalisées dès lors qu'elles sont validées par la Cle

10A-1 Lutte contre les marées vertes

Indicateurs fournis par le STB pour l'année 2013. Voir fiche de lecture n°3 pour la méthode.

Nombre de masses d'eau identifiées comme potentiellement contributeurs de marées vertes

Nombre de masses d'eau	0
------------------------	---

Parmi celles-ci, nombre de cours d'eau pour lesquelles un objectif spécifique de réduction des flux de nitrates a été défini

Objectif de réduction	entre 0 et 30 %	entre 30 et 60 %	entre 60 et 100 %
Nombre de cours d'eau	0	0	0

L'objectif de réduction des flux est considéré défini dès lors qu'il a été approuvé par la Cle

11A1 Inventaire des zones de têtes de bassin versant

oui	non
-----	-----

L'inventaire est constitué a minima de la carte réalisée par l'agence de l'eau

une analyse de leur caractéristique a été réalisée

Les objectifs et règles de gestion renvoient a minima aux dispositions du Sage efficaces pour les têtes de BV

	X
	X
	X

15B-2 Volet pédagogique

Existence d'un volet pédagogique

	oui	non
Les objectifs sont identifiés	X	
Les publics sont identifiés	X	
Les partenaires sont identifiés	X	

Voir la fiche de lecture relative au volet pédagogique (disponible sur le site Internet de l'agence de l'eau)

Planification des actions

	oui	non	partiel
Les actions sont planifiées	X		
Les actions planifiées années N sont réalisées	X		
Les actions réalisées sont évaluées	X		

Votre évaluation (5 représentant la meilleure efficacité)

	de 1 à 5
Globale	5

3 Coordination des contrats territoriaux

Pourcentage des masses d'eau de surface du Sage qui ont un objectif de bon état écologique en 2015 non atteint à ce jour :

- non concernées par une opération territoriale	0	%
- en risque morphologique et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet cours d'eau	75	%
- en risque pollution (diffuse, nitrate et pesticide) et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet pollutions diffuses	0	

Indicateurs calculés et fournis par le STB



Syndicat Mixte des Marais
de la Vie, du Lipéron et du Jaunay



Secrétariat : 11 Rue du Bourg – 85800 GIVRAND

Tél. : 02.28.10.94.37 – Fax : 02.28.10.95.48

Courriel : sage.viejaunay@wanadoo.fr

Site internet : www.vie-jaunay.com